



Le Soleil, Jean Vallières

Mme Liliane Marchessault (au centre sur la photo): "L'indépendance sans le sourire, cela ne donnerait rien". A ses côtés, Mme Anna Parent et M. Zotique Marchessault en semblent convaincus.

Manif de 6,000 jeunes pour appuyer le "OUI"

par Michel CORBEIL

Environ 6,000 personnes, principalement des étudiants de cégep et d'université, ont défilé bruyamment, hier soir, dans les rues de Québec pour appuyer la thèse souverainiste.

Une soixantaine d'autobus ont amené les marcheurs à Québec. Des étudiants venus d'un peu partout à travers le Québec ont formé la majori-

té du groupe. Mais il n'y avait pas que des jeunes en âge, à ce rendez-vous.

Il y avait aussi des jeunes de cœur. Piétinant sur place pour ne pas geler, M. Zotique Marchessault, son épouse, Mme Liliane Marchessault, et Mme Anna Parent, tous trois dans la soixantaine, attendaient patiemment le départ de la manifestation.

"Nous sommes venus de Montréal

avec des jeunes et des gens d'un certain âge et d'un âge certain, explique avec un sourire Mme Marchessault. Les jeunes sont contents de nous voir... même si je n'ai pas étudié depuis quelque temps. Remarquez que j'ai suivi un cours en psychologie sur les adolescents, il y a pas tellement longtemps. Ce n'était pas pour les

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le père du garçonnet écrasé L'Etat devrait s'occuper de la sécurité des écoliers

par Guy DUBE

"Avec les taxes et les impôts que l'on paie, on serait en droit d'avoir des brigadiers à bord des autobus d'écoliers, surtout pour les jeunes du même âge que mon fils Marco. Je ne le demande pas pour Marco, il est mort maintenant. Je le demande plutôt pour mon autre fils qui ira bientôt à l'école et pour tous les autres enfants."

La gorge serrée, les yeux remplis d'eau, les traits tirés par la fatigue d'une nuit blanche, M. René Labbé a bien voulu recevoir les représentants du SOLEIL à son domicile de la rue des Goélands, à Cap-Santé, hier après-midi. Vingt-quatre heures auparavant, son fils Marco, qui aurait eu six ans à la fin du mois d'avril prochain, mourait sous les roues de l'autobus d'écoliers qui venait de le déposer devant ce même domicile.



Le jeune Marco Labbé

A 16h, c'était une dure épreuve pour M. et Mme Labbé, parce qu'à cette heure-là, habituellement, Marco arrivait de l'école Bon-Pasteur.

Entre deux soupirs, pendant que sa femme s'efface momentanément pour aller pleurer dans une autre pièce de la maison, M. Labbé réclame l'implantation d'un système de brigadiers scolaires responsables, qui escorteraient les jeunes écoliers jusqu'à la demeure de leurs parents.

"Ils (les gouvernements) dépendent des millions de dollars pour toutes sortes de choses, pourquoi ne le feraient-ils pas pour la sécurité de nos enfants?", demande M. Labbé.

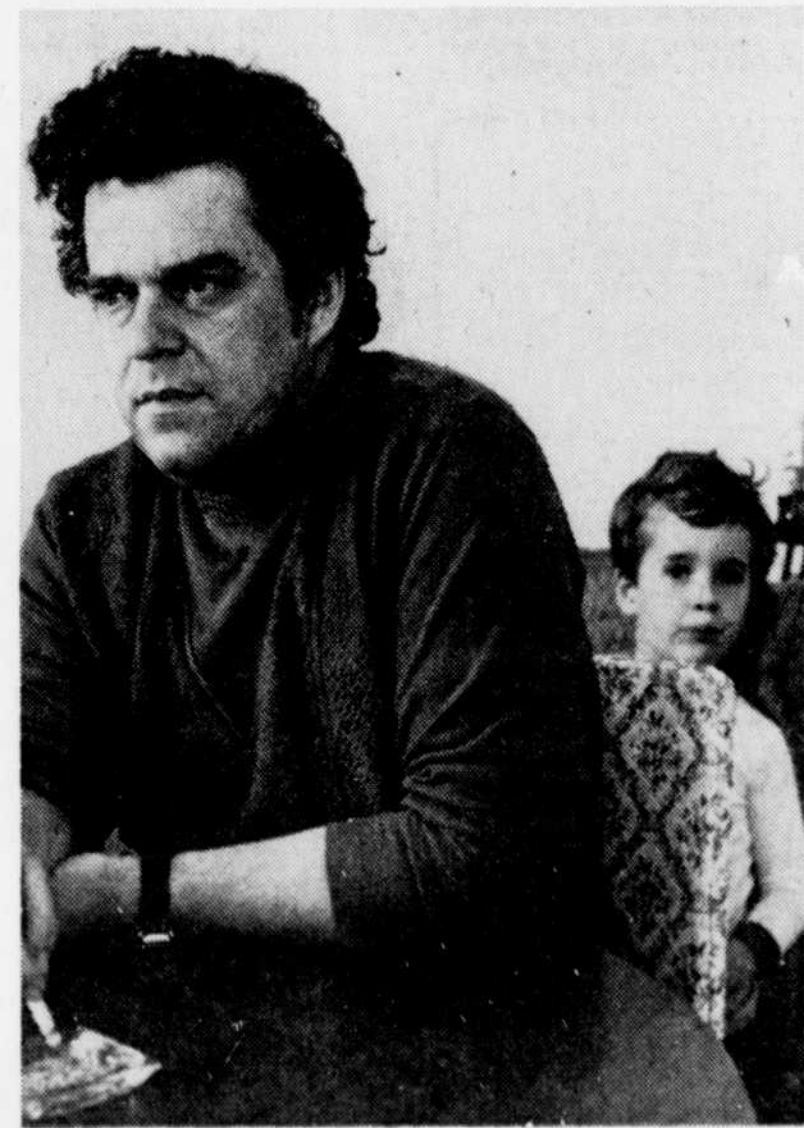
Les parents de Marco ont un autre fils, plus jeune; il s'agit de Rémi, âgé de quatre ans, qui ne semble pas encore réaliser le drame qui s'est produit en fin d'après-midi, mercredi.

Mme Emilienne Labbé était seule avec son fils Rémi, à ce moment-là. Il était 15h50. Le chauffeur de l'autobus venait de déposer trois écoliers fréquentant la maternelle.

"C'est un enfant qui est venu m'avertir de l'accident", raconte Mme Labbé. Quant à M. Labbé, il était à son travail au Cooprix de Cap-Santé. "Quand je suis arrivé, Marco était dans l'ambulance."

L'autobus appartient à la compagnie Autobus Saint-Basile Ltée. Le chauffeur qui a 14 ans d'expérience dans le métier, a déclaré aux policiers-enquêteurs qu'il avait regardé dans le rétroviseur spécial placé à l'avant du capot et qu'il

(Suite à la page A2, 1re col.)



M. René Labbé et le seul enfant qui lui reste, Rémi.

Débat référendaire Rodrigue Tremblay se frotte à Claude Morin

par J.-Jacques SAMSON

Le débat sur la question référendaire en cours à l'Assemblée nationale depuis mardi a tourné au vinaigre hier après-midi quand le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a menacé son ex-collègue de cabinet, M. Rodrigue Tremblay, de dévoiler le contenu d'un texte soumis par celui-ci dans le cadre des préparatifs du livre blanc sur la souveraineté-association, en août dernier.

M. Tremblay qui venait d'annoncer qu'il voterait non au référendum a mis en garde le ministre des Affaires intergouvernementales "qu'il joue avec le feu s'il commence à sortir des textes qui sont internes à un gouvernement alors qu'un de ses membres est parti". M. Tremblay a soutenu qu'il avait toujours respecté le serment d'office qu'il avait prêté comme membre du Conseil des ministres et réclamé la même décence et la même

courtoisie de la part de M. Morin. "Si on commence à sortir des textes confidentiels qui circulent à l'intérieur du Conseil des ministres, aujourd'hui, je sortirai d'autres textes moi aussi", a prévenu M. Tremblay.

Le document signé par l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce portait le titre "Le Québec, notre seule vraie patrie".

Le député de Jean-Talon, M. Jean-

Claude Rivest, ex-conseiller du premier ministre Robert Bourassa, qui a participé avec M. Morin à la conférence de Victoria en 1971 sur la question constitutionnelle, a également menacé de rendre publics des mémos de la main de M. Morin, alors sous-ministre aux Affaires intergouvernementales, donc fonctionnaire du gouvernement du Québec.

Plusieurs membres de l'opposition officielle ont appuyé les questions de

privilege de M. Rodrigue Tremblay pour baïllonner M. Claude Morin. Des cris de mépris fusaient des banquettes de l'opposition, comme "tu vendrais ta mère" et même, à plusieurs reprises, des insultes de ruelle jetées avec hargne comme "chien sale".

Le journaliste du SOLEIL a par ailleurs été témoin de la rencontre fortuite à la sortie du Salon bleu,

(Suite à la page A2, 1re col.)

2 femmes à la police de Québec

par Michel CORBEIL et Andrée ROY

Pour la première fois de son histoire, la sûreté municipale de Québec comptera deux policières dans ses rangs. Elles entreront en fonction le 24 mars prochain.

Il s'agit de Mlles Sylvie Tousignant et Julie Cloutier. La première complète actuellement sa formation à l'Institut de police de Nicolet. Elle est originaire de Fortierville, dans le comté de Lotbinière.

Quant à Mlle Cloutier, elle vient de Matagami, dans le nord-ouest québécois. Agée de 22 ans, elle détient pourtant une expérience de 14 mois comme constable à la sûreté municipale de Matagami. Entre août 1978 et octobre 1979, elle a partagé les tâches policières avec sept autres constables masculins. C'est à la fin de juillet 1979 qu'elle entreprenait des démarches pour être admise à la sûreté municipale de Québec.

Un directeur "ouvert"

Julie Cloutier n'a éprouvé aucun problème à assumer ses fonctions de policière à Matagami. "Au contraire", affirmait-elle en riant, ce matin, au téléphone. C'est d'ailleurs avec les encouragements du directeur de la sûreté municipale de Matagami, "qui voulait absolument une femme dans la

(Suite à la page A2, 3e col.)



Tu t'imagines un peu: une maison qui aime se faire chatouiller. Voilà un conte amusant, illustré dans une fée de couleurs, que CRAYONS DE SOLEIL t'invite à lire aujourd'hui. Ton journal préféré te propose aussi un grand reportage sur la fabrication des bicyclettes et un tas d'autres textes et rubriques qui t'amuseront. C'est dans le cahier C.

LeFlore, le voleur par excellence

Ron LeFlore deviendra vite la coqueluche des amateurs montrealais s'il met à exécution sa menace de voler 78 buts pour les Expos comme il l'a fait l'an dernier pour les Tigers de Detroit.

Une entente à Thetford

page A-5

Terreur dans la pyramide

LE CAIRE (AFP) — Un vent de panique a soufflé mercredi sur un groupe de touristes qui visitaient la grande pyramide de Chéops: une voix caverneuse sortant du tombeau d'un roi d'Égypte, mort 2.800 ans av. J.C., demandait aux touristes de venir "adorer le nouveau messie". "Je suis le nouveau messie, venez m'adorer", disait la voix d'outre-tombe. Les touristes se précipitèrent vers la sortie du tombeau, poursuivis par un jeune Égyptien menaçant, dont les vêtements étaient déchirés. Appelée sur les lieux, la police a arrêté le jeune homme et l'a ramené à l'asile psychiatrique, d'où il s'était échappé.

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-13
Arts et spectacles	B-5 à B-8
Bandes dessinées	A-4
Bridge	D-4
Carrières et professions	C-4
Décès	D-14 et D-15
Economie-finance	B-3 et B-4
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-13
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 et D-16
Mot mystère	D-2
Mots croisés	D-3
Où aller à Québec	B-5
Page documentaire	A-7
Pierre Champagne	A-9
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-8

météo

Clair cette nuit, minimum de près de moins 13. Nuageux avec neige demain. Maximum de moins 4. détails en page D-2

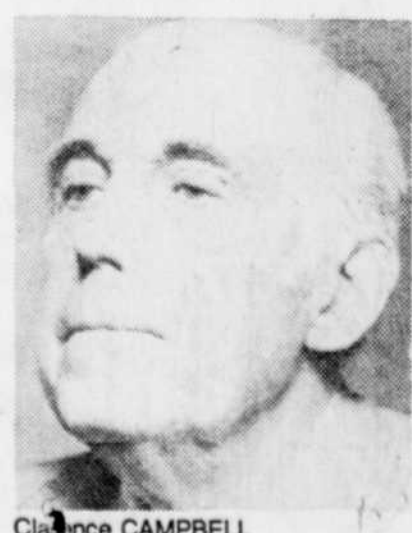
Un jour de prison à Clarence Campbell

MONTREAL (PC) — L'ancien président de la Ligue nationale de hockey, Clarence Campbell, a été condamné aujourd'hui, à une journée de prison et à une amende de \$25,000 pour avoir conspiré pour offrir un pot-de-vin à un sénateur dans l'affaire Sky Shops.

Campbell et l'homme d'affaires Gordon Brown ont tous deux été trouvés coupables, le 8 février, par un jury de la cour supérieure, d'avoir conspiré pour verser au sénateur libéral Louis Giguère une somme de \$95,000 en échange de son influence pour l'obtention d'un prolongement de bail de la boutique hors-taxes Sky Shops Ltd, à l'aéroport international de Dorval.

La défense avait réclamé la clé-

(Suite à la page A2, 3e col.)



Clarence CAMPBELL

Rodrigue Tremblay...

(Suite de la première page)

quelques minutes plus tard, des principaux belligérants, M. Tremblay encore en colère, a reproché à M. Morin de s'inspirer du manuel "Le viol des foules" de l'écrivain socialiste Tchekhovine et d'en avoir fait son livre de chevet pour arracher un vote positif à la question référendaire. M. Tremblay a cité de mémoire quelques phrases du livre, en pointant du doigt le ministre des Affaires intergouvernementales.

"Vous allez vous repentir de ça!" a promis M. Tremblay au député de Louis-Hébert, à la suite de l'incident à l'Assemblée nationale.

Une manœuvre malhabile

M. Morin a reconnu en début de soirée, devant un groupe de journalistes que "ce n'était pas nécessairement le meilleur coup de ma vie". Il soutient par contre qu'il n'avait pas l'intention de lire le document de M. Tremblay et qu'il ne s'agissait pas d'une pièce du Conseil des ministres mais plutôt de la contribution de l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce à l'élaboration du livre blanc sur la souveraineté-association. Toutefois selon M. Morin, ce texte n'était pas confidentiel puisqu'une dizaine de personnes y avaient eu accès.

Le Journal des débats permet cependant de croire que M. Morin aurait divulgué le contenu du mémoire de M. Tremblay. "J'ai ici un document du 13 août 1979, a dit M. Morin, qui m'a été transmis par celui qui vient de parler, alors qu'il était ministre de l'Industrie et du Commerce, alors qu'il participait avec nous aux premiers préparatifs du livre blanc gouvernemental et dans lequel — je pense que je vais citer un court passage — il nous suggérait avec beaucoup de vigueur d'introduire les éléments suivants". Il a alors été interrompu.

M. Morin a expliqué à des journalistes qu'il savait que M. Tremblay invoquerait une question de privilège et qu'il n'aurait pas à citer. Le ministre des Affaires intergouvernementales s'est justifié par les attaques personnelles que M. Tremblay dirigeait contre le premier ministre et quelques autres anciens collègues depuis qu'il a été démis de ses fonctions et a claqué les portes du parti ministériel. M. Morin dit qu'il voulait faire savoir que Rodrigue Tremblay avait apporté sa propre contribution à ce qu'il a dénon-

cé hier dans son discours sur la question référendaire.

Le programme du PQ

Le Parti québécois a servi hier sa deuxième assiette sur le volet économique de sa proposition de souveraineté-association. Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, le ministre des Transports, M. Denis Bellevil, celui du Revenu, M. Michel Clair et enfin le ministre de la Fonction publique, M. François Gendron, ont donné le ton.

Le Parti libéral a opposé l'économiste Reed Scowen et des orateurs passionnés comme les députés Solange Chaput-Rolland et Michel Gratton. L'Union nationale qui ne compte plus que cinq députés a ménagé ses munitions.

Le plan de débat du Parti québécois divulgué mardi par LE SOLEIL prévoit que le programme du Parti québécois et les conséquences d'un non au référendum seront élaborés la semaine prochaine. Dans un dernier volet, les dossiers linguistiques et culturels seront vidés, au cours de la troisième semaine de travaux parlementaires. Les stratégies péquistes veulent toutefois "brasser les cartes" quelque peu la semaine prochaine pour dérouter l'adversaire qui connaît leurs intentions et ajouter une dimension de spontanéité à un débat méticuleusement programmé, dans le moindre détail.

Le ton des échanges est demeuré élevé, en soirée hier. La présidente de l'Assemblée, Mme Louise Cuerrier, a eu fort à faire, à quelques occasions, pour rappeler à l'ordre des députés qui ne s'embarraient pas d'interrèdières pour échanger des quolibets.

La pertinence du débat

Le président de l'Assemblée nationale, Me Clément Richard, a pour sa part rappelé une fois de plus, à la reprise du débat, que les députés devaient s'en tenir à la pertinence des débats sur la question référendaire elle-même et les amendements proposés. Le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, a accusé le gouvernement de se livrer à un exercice systématique de propagande. "On essaie de profiter du fait qu'on dispose de deux fois plus de temps que l'opposition pour faire de la propagande", a reproché M. Ryan.

Un jour de...

(Suite de la première page)

menace du tribunal en alléguant la santé précaire de l'accusé et son âge avancé en plus de signaler sa carrière distinguée. Aussi son avocat avait suggéré une sentence suspendue.

De son côté, la poursuite soutenait qu'une peine de prison s'imposait ne serait-ce que pour donner un exemple pour les autres qui seraient tentés de trafic d'influence.

De son côté, le sénateur Giguère a été acquitté d'une accusation identique de sorte qu'on se retrouve aujourd'hui devant deux verdicts contradictoires.

Campbell et Brown ont immédiatement été détenus par les autorités. Les deux hommes en avaient appelé, il y a deux jours, du jugement de culpabilité.

2 femmes...

(Suite de la première page)

police", qu'elle s'est intéressée à cette carrière.

"Mais j'ai toujours aimé la ville de Québec, reprend-elle. J'ai toujours rêvé d'y travailler... Et le rêve est devenu réalité avec son embauche, ces derniers jours, et son entrée en fonction prochaine.

Miles Cloutier et Tousignant, celle-ci également dans la vingtaine, assumeront les tâches dévolues aux constables et effectueront des patrouilles dans les rues de la ville, après avoir reçu l'entraînement intra-service, rapporte le chef de la police municipale, M. Jean-Charles Van Houtte.

"Elles répondaient à nos critères, affirme celui-ci. Nous ne leur avons pas demandé de qualifications spécifiques. La carrière est ouverte aux femmes, mais c'est nouveau au Québec. Peu de corps policiers ont embauché des femmes, à ce que je sache, à part Baie-Comeau, Hauterive et Sept-Îles, si on parle de l'Est du Québec".

Mercredi, le comité exécutif de la ville de Québec a officiellement sanctionné l'embauche des deux femmes, en même temps que celle de 21 hommes, dans la force constabulaire de la municipalité. Il s'agissait du deuxième volet d'une campagne de recrutement; en janvier, 13 policiers ont été engagés, à Québec.

Electricité: Québec fera à Terre-Neuve une offre globale

(PC) — Le Québec se prépare à faire connaître à Terre-Neuve une offre globale en ce qui concerne l'électricité du Labrador et des chutes Churchill.

Le premier ministre René Lévesque a expliqué hier à l'Assemblée nationale que le gouvernement québécois est intéressé à conclure un "package deal" avec celui de Terre-Neuve.

Il a affirmé que le Québec est disposé à rouvrir le contrat sur l'électricité des chutes Churchill, une demande répétée et pressante du gouvernement terre-neuvien, à la condition d'en venir à une entente sur l'ensemble des ressources hydroélectriques du Labrador.

La question a été discutée au conseil des ministres, de dire M. Lévesque, et une proposition sera

soumise dans quelques jours à Terre-Neuve.

"Ce package deal, cette offre globale, doit faire débloquer les ressources additionnelles sur le fleuve Churchill", a mentionné le premier ministre.

Terre-Neuve est fort insatisfaite des termes du contrat qui la lie pour 60 ans à l'Hydro-Québec et elle tente désespérément de le renégocier. Récemment, le gouvernement terre-neuvien menaçait d'exproprier les installations de l'Hydro-Québec si on ne rouvrait pas le contrat.

En ce qui concerne cette menace, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, qui répondait aux questions de M. Yvon Brochu, de l'Union nationale, a souligné que le contrat a été rédigé de façon très "serree" si bien que l'Hydro-Québec

pourrait devenir propriétaire du barrage si Terre-Neuve n'en respectait pas les clauses.

M. Bérubé avait signalé auparavant que Terre-Neuve a besoin du Québec pour développer ses ressources hydroélectriques puisque l'électricité doit passer sur le territoire québécois, notamment dans le cas de la Lower Churchill.

Le ministre a ajouté que certaines rivières harnachables parcourent les deux territoires et que, dans cette perspective, il est sans doute possible de rouvrir le contrat et de conclure une entente globale, avantageuse pour les deux parties.

le mot du jour

Les marginaux

"En marge de" veut dire avant tout en dehors ou à l'écart. On ne peut donc pas employer cette locution adverbiale pour parler d'un fait qui se déroule dans le cadre d'un événement.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne

(tirage de jeudi)

7-6-7

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
7,5 par Le Soleil Limitee. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

RENSEIGNEMENTS 647-3233
REDACTION 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6 par Le Soleil Limitee. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

Manif de...

(Suite de la première page)

comprendre, mais bien pour savoir ce que j'ai fait de croche quand j'étais jeune."

"C'est épatant, enchaîne sa compagne, Mme Parent, de voir autant de monde. Il n'y a pas de trouble nulle part, pas de beuverie non plus. Certaines personnes cherchent à nous donner une tout autre image des jeunes, quelquefois."

"Nous sommes dans la soixantaine, ajoute M. Marchessault, mais nous

sommes là comme un seul homme. Pour encourager nos étudiants et pour encourager notre gouvernement."

Après le rassemblement devant le parlement de Québec, les participants étaient tous conviés à une fête à l'université Laval. "Méouï qu'on y sera, répond Mme Marchessault. Nous, on veut faire l'indépendance avec le sourire. Sans le sourire, cela ne donnerait rien."

Organisée par le Mouvement étudiant pour le Oui (Méouï), la manifestation s'est déroulée dans une atmosphère de fête populaire: un cortège de drapeaux fleurdelisés s'est formé devant le Musée du Québec, sur les plaines d'Abraham, pour se diriger vers la colline parlementaire, alors que les participants scandaient divers slogans nationalistes.

Soudain, au milieu de la foule animée, un porteur de pancarte se fraie un chemin: Ottawa pour le Oui, lit-on. Ottawa? "Nous pouvons être pour cette option même si nous étudions à l'université d'Ottawa, nous informe François Cloutier, un étudiant en administration. Je dirais même que les étudiants, là-bas, sont plus indépendantistes."

José Roy, du comité national de coordination du Méouï, était content du succès de la marche: "Il y a des gens, ici, d'Abitibi, de l'Estrie, de Montréal, de Hull. Ils arrivent d'abso-lument et de vraiment partout. Des étudiants de 64 institutions d'enseignement de la province sont présents. Nous sommes heureux d'être les instigateurs de la première action d'envergure dans le cadre de la campagne référendaire."

La survie des phoques assurée

par Florent PLANTE
envoyé spécial du Soleil

CAP-AUX-MEULES — L'objectif que s'est fixé depuis plusieurs années le ministère fédéral de Pêches et Océans de laisser monter le troupeau global de phoques du Groenland fréquentant les eaux canadiennes à 1,600,000 individus sera atteint d'ici quatre ou cinq ans, et peut-être moins.

C'est ce qu'a déclaré hier soir, M. Paul Montreuil, biologiste et coordonnateur général pour tout le dossier de la chasse tant à Terre-Neuve qu'aux îles de la Madeleine.

Le spécialiste a dit aux membres de l'Association des chercheurs de loups marins des îles, réunis en assemblée hier soir que le taux de croissance du troupeau se maintenait entre 2 et 3 pour 100 annuellement.

En 1979, il y a eu approximativement 352,000 naissances sur les glaces du "Front" de Terre-Neuve ainsi que des îles de la Madeleine. Or, le total des prises a été inférieur à 160,000 jeunes phoques. M. Montreuil a brièvement rappelé à l'auditoire que la politique de gestion de Pêches et Océans Canada était basée sur la dynamique des populations. Les naissances doivent évidemment compenser pour les morts naturelles, des accidents, des épidémies, la chasse contrôlée et permettre en plus une augmentation graduelle de la population.

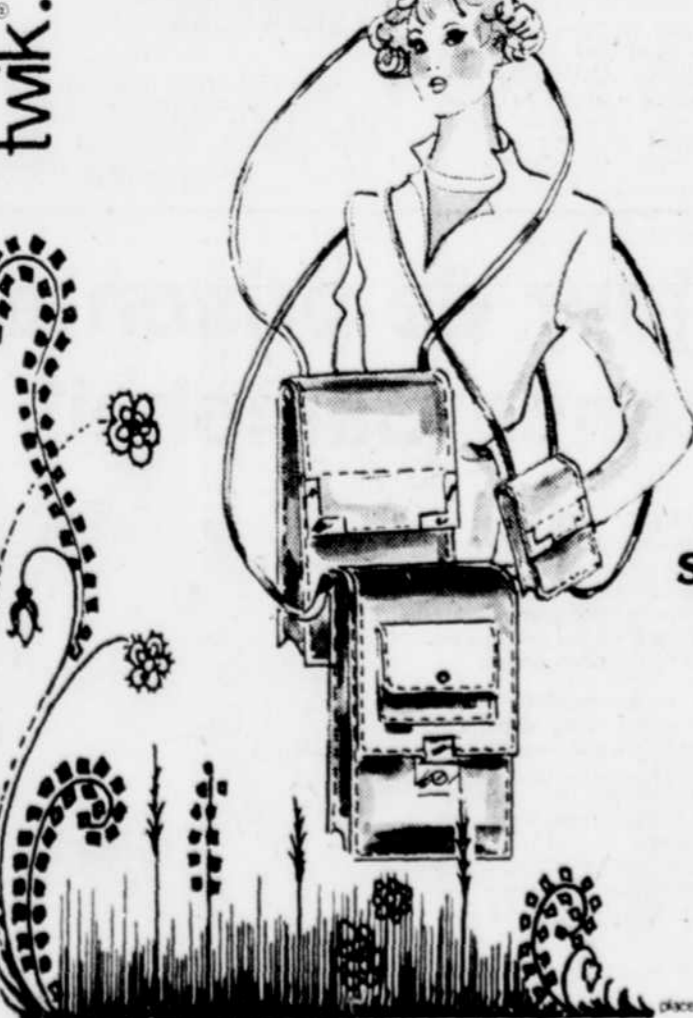
... les petits blousons ...



blousons «baseball» en tissu chenille

- a) col châle ... simple boutonnage ... manches raglan ... rouge, jaune, blanc P.M.G. \$46.
- b) col cycliste ... emmanchure lisérée ... zippé devant ... jaune, rouge, turquoise, blanc P.M.G. \$45.
- c) col mao ... empiècement piqué sur l'épaule ... zippé devant ... blanc P.M.G. \$48.

...les compactes...



les bourses style «porte-jumelles»

- en cuir naturel ...
- forme carrée allongée ...
- à bandoulière ...
- bordure surpiquée ...
- naturel, noir, tan \$17. \$20.

la maison **simons**

la maison **simons**
deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy



Le B.767 acheté par Air Canada et CP Air pourra transporter 201 passagers. Son prix moyen unitaire: \$46.3 millions.

A l'ère des Boeing 767 Y aura-t-il assez d'essence pour ces avions qui dureront 20 ans?

par Claude TESSIER

Puisque les passagers d'un avion font un avec leur banquette au point d'être "attachés", servons-nous en comme point de départ. Pour le dernier-né des avions commerciaux, le B.767, les designers de Boeing ont conçu des fauteuils aux couleurs vives ceinturés de bandes également très colorées. Leur structure mince a été faite de façon à accroître l'espace.

A l'ère des Airbus de 211 passagers comme le biréacteur 767, il s'agit là d'un point intéressant pour le voyageur. Cependant, si un jour, vous vous retrouvez tassés comme des sardines avec 254 autres personnes dans le nouvel avion, Boeing prévient que ce ne sera pas la faute du constructeur mais de la société aérienne qui cherchera à maximiser la rentabilité de l'appareil en multipliant les sièges.

Au-dessus se trouvent les compartiments pour le rangement. Ils sont grands, près de cinq pieds de long. Par son aménagement intérieur, le B.767 reflète une tendance des passagers qui n'apportent souvent qu'un sac de voyage pour les courtes distances. Air Canada surveille de près cette tendance et songe même à émettre un billet d'avion qui comportera le ticket servant à identifier les bagages. On espère ainsi accélérer le rituel de l'embarquement et du débarquement.

Tel est, au niveau du voyageur, le B.767 que Air Canada a acheté en 12 exemplaires en plus de prendre une option sur 18 autres. Les premiers seront livrés à la fin de 1982. CP Air a aussi acheté quatre B.767. Aucun d'eux n'a encore volé et deux répliques sont en construction dans une usine de Everett, près de Seattle. Boeing a vendu jusqu'ici 132 moyens-courriers 767.

Les nouveautés de ce gros avion ne s'arrêtent pas aux banquettes et à un aménagement intérieur accueillant et même spacieux. L'avionneur Boeing a accordé une attention spéciale à la voilure, plus grande que celle de l'Airbus. Il a fait appel aux matériaux composites. Le poste de pilotage comporte des équipements électroniques de la nouvelle génération et les mo-



Au pays des géants de l'air (2)

teurs sont du type à grosse soufflante. Tout ça, en pensant à l'économie de l'énergie. Boeing soutient que l'économie de carburant sera jusqu'à 35 pour 100 supérieure aux avions que le B.767 va remplacer. Ce qui veut dire une économie annuelle de \$1 million. Le B.767 sera plus silencieux que d'autres avions en plus d'avoir des soutes plus larges.

Des jumeaux de l'air

Si vous avez déjà voyagé à bord de l'A-310, vous trouverez que le B.767 ressemble beaucoup à son concurrent européen. D'ailleurs, un dirigeant de compagnie aérienne a déclaré qu'en 30 ans de carrière, il n'a jamais vu deux avions aussi semblables.

Le choix entre l'Airbus 300 et le B.767 américain n'a pas été facile. Le gouvernement Trudeau au pouvoir en 1978 avait un penchant pour l'avion d'outre-mer. Eastern Airlines dirigé par l'astronaute Frank Borman a choisi l'Airbus.

Les pilotes canadiens quant à eux, ceux d'Air Canada surtout, voulaient voler Boeing. Ce qui donna lieu à un

lobbying. Au cours de la visite des reporters québécois, l'un d'eux a demandé à visiter le département du lobbying. Boeing rétorqua simplement: "Malheureusement, nos gens sont absents (au travail)". Plus sérieusement, Boeing ajouta qu'elle ne faisait pas de politique.

La décision d'Air Canada d'acheter des B.767 au coût moyen de \$46.3 millions fut appuyée sur les recommandations d'un comité de 12 experts de son personnel. On a tenu compte du service après-vente, des pièces, de la tradition Boeing chez Air Canada et des retombées de la sous-traitance.

La sous-traitance canadienne

Ainsi pour la construction du 767, la société Canadair, de Montréal, a été choisie pour fabriquer 300 pièces du fuselage situé sous la dérive de l'avion. Canadair fabriquera aussi 300 pièces pour le gros porteur B.747 SP. Canadair a également des contrats de sous-traitance avec Lockheed, de Californie, pour la fabrication de pièces pour 18 avions militaires Orion. Le premier Orion sera remis aux militai-

res canadiens le 29 mai à Greenwood, en Nouvelle-Ecosse. Lockheed a ainsi un contrat d'un milliard. Cet avionneur construit six L-1011-500 pour Air Canada. D'autres sociétés canadiennes en Ontario, à Winnipeg et en Alberta, ont de la sous-traitance.

Le Boeing 767 sera construit dans l'usine d'Everett, non loin de Seattle, dans des espaces nouveaux aménagés au coût d'un demi-milliard de dollars. Ainsi le nouvel avion voit le jour à côté des 747, dans le plus grand hangar du monde (1,600 pieds par 115 de haut). Le B.767 sera "international" en ce sens que plusieurs de ses pièces importantes auront été fabriquées à l'étranger.

Et le carburant,

La courbe des emplois est donc à son meilleur depuis plusieurs années chez Boeing (70,000 employés) et chez Lockheed (60,000). Quand à Canadair, ses contrats de sous-traitance à Montréal impliquent la création de 200 nouveaux emplois. Canadair connaît aussi un boom.

Tout se passe comme s'il n'y avait pas de crise de l'énergie en vue. Les avions sont construits pour 20 ans d'usage. Dans dix ans, aurons-nous encore du pétrole? A la question, les avionneurs paraissent embarrassés: "On ne sait pas!"

Comment des gens aussi bien informés peuvent-ils affirmer ne pas savoir. Finalement, quelques interlocuteurs risquent des réponses prudentes. "Dans dix ans? S'il y a une crise majeure, en terme de pénurie, les derniers touchés seront évidemment les militaires. Puis le pétrole sera réservé à la fabrication de certains produits chimiques ou plastiques. Et évidemment aux sociétés aériennes".

Aux yeux des avionneurs, les sociétés aériennes n'investissent pas \$80 milliards dans de nouveaux avions civils pour les clouer au sol faute de carburant.

(Demain: les innovations et l'avion à l'hydrogène.)

Une première au Québec Règlement municipal "français" contesté

par Claude VAILLANCOURT
envoyé spécial du Soleil

JOLIETTE — Sans même attendre la clarification demandée à la Cour suprême du Canada sur la portée du jugement sur les langues officielles, notamment en ce qui concerne la valeur des règlements municipaux adoptés uniquement en français, un contribuable de Joliette, M. André Valois, a déjà intenté des procédures pour faire casser le règlement de zonage de l'endroit, parce que rédigé en français seulement.

Cette démarche est la première formulée par un citoyen québécois depuis que la Cour suprême du Canada, le 19 décembre dernier, confirmait les avancés du juge Jules Deschênes, de la cour supérieure, et qu'a appuyés plus tard la Cour d'appel, selon lesquels "il existe une relation intime entre le pouvoir original de législation et le pouvoir de législation déléguée" et qu'en conséquence les règlements municipaux, tout comme les lois adoptées par le Parlement, devraient être adoptés en anglais et en français.

Dans la perspective où la cour, le 17 avril prochain, acquiescrait tout de go à la requête du contribuable, cela aurait pour effet de rendre inopérants les règlements municipaux de la ville et, par voie de conséquence, ceux d'une multitude d'autres municipalités, que ce soit pour le compte de taxes municipales, pour le règlement de zonage ou encore pour les simples infractions pour un temps expiré aux parcomètres.

On s'attend, dans les milieux judiciaires, à ce que le litige aboutisse devant les hautes cours.

L'affaire tient du fait que M. Valois a érigé un garage sur un terrain où le règlement de zonage de la ville de Joliette ne permettrait pas tel type de construction.

Par l'entremise du procureur de la ville, Me Michel Ferland, les autorités municipales présentaient une requête en démolition. M. Valois, représenté par l'avocat Pierre Perrault, rétorquait en soumettant par écrit un bref en mandamus pour obtenir du juge une ordonnance obligeant la ville de Joliette à émettre un permis pour la construction du garage en question.

Juste avant qu'enquête et audition dans les requêtes écrites déposées soient faites, le procureur de M. Valois présentait à la cour une autre requête, verbale cette fois-là, à l'effet que le règlement de zonage serait nul parce qu'il n'aurait été publié qu'en français venant ainsi à l'encontre des dispositions de l'article 133 de l'A.A.N.B.

Mais le juge André Deslongchamps a refusé d'entendre la requête verbale de Me Perrault à la suite de l'objection formulée par le procureur de la cité. Se prévalant des dispositions du code de procédure civile, celui-ci a expliqué qu'un avis de 10 jours devait être formulé par écrit si une partie voulait contester la constitutionnalité d'une loi ou d'une proclamation.

A la suite de la décision du président du tribunal, l'avocat de M. Valois a demandé une remise de la cause.

Les débats reprendront donc le 17 avril, le temps de permettre à Me Perrault d'aviser par écrit le procureur général de son intention de contester la validité des dix règlements.

Les contraceptifs bientôt gratuits?

par Raymond GIROUX

Le ministère des Affaires sociales pourrait raccrocher son éventuelle politique de gratuité des contraceptifs avec le programme d'éducation sexuelle, estime le ministre d'Etat à la condition féminine, Mme Lise Payette.

Dans un entretien avec quelques journalistes, hier, à l'occasion du dépôt du bilan des 16 premiers mois de la politique d'ensemble, Mme Payette a précisé que le MAS tente actuellement d'évaluer la résistance qu'un tel projet aurait, surtout chez certains parents.

Bon nombre d'adultes croient

en effet que l'éducation sexuelle doit se faire à la maison, mais le ministre dit qu'en réalité, il n'en est rien.

"La situation a mûri", croit-elle, de sorte que le gouvernement pourrait faire un certain nombre d'expériences qui permettraient de rendre sa politique cohérente.

Une panoplie complète de contraceptifs gratuits aiderait de plus à solutionner l'ensemble d'une situation qui touche également l'avortement et le nombre très élevé de ligatures des trompes.

□ autres textes en page D-15

Compagnie de finance forcée de rembourser \$1,5 million d'intérêt

(PC) — Il est vrai que Beneficial Finance a perçu \$1.5 million de trop en intérêt entre 1974 et 1977 par suite de l'emploi d'une méthode de calcul "discutable".

C'est ce qu'a confirmé hier, à l'Assemblée nationale, M. Guy Joron, ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières.

L'Office de protection du consommateur a réussi à en arriver, en avril 1977, à une entente à ce sujet avec la compagnie, qui s'est engagée à rembourser toutes les personnes qui avaient ainsi versé un trop perçu.

M. Joron a assuré l'Assemblée nationale que la pratique n'a pas continué.

BUREAUX A LOUER
600 p.c. plus entrepôt. Edifice 1833, près du Château.
Tél.: 839-0990

A VENDRE COTTAGE
Incluant 3 logements et 5 chambres. Loués. Près Université Laval.
871-5932

LA MAISON D'ARMES À FEU INC.
BIENTÔT
SURVEILLEZ L'OUVERTURE
PROFITEZ DES SPÉCIAUX D'OUVERTURE

C'est quand il fait un froid de canard qu'on attrape la chair de poule
Un gros lot de plus de \$100 000 chaque vendredi
6/36

pamplume
20: 6.7.8 mars
1188, ave cartier, québec 522-3171
moules, tisseurs, lampes, store horizontal et vertical, accessoires, toiles, tapis, réflecteurs (spot), toile motif

JACQUES HARVEY
SERVICE DE ROULEMENT HARVEY INC.
Harvey Bearing Service Inc.
399, rue Morse (coin Lavoisier), Ste-Foy G1N 4M3
Parc Jean-Talon Nord — Accès facile — Service de 24 heures
687-0204
Coussinets - Bearing - Joints d'étanchéité - Roulettes - Courroies - Poulies - Oil seals - Etc.

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-Foy

Nouveau pont sur la Saint-Charles

par Gilles OUELLET

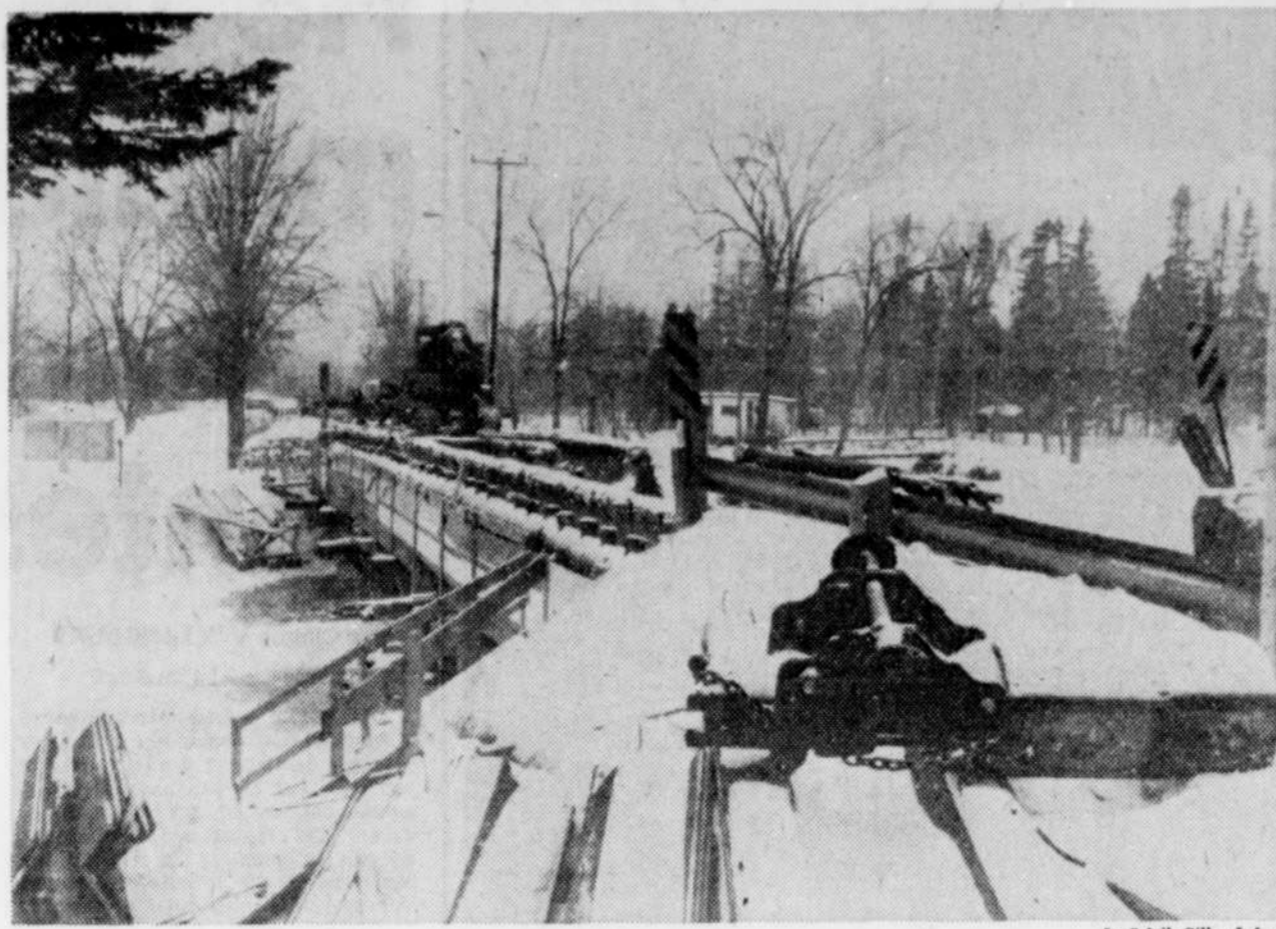
Dans le courant du mois de juin, l'ancien pont enjambant la rivière Saint-Charles, à Lac-Saint-Charles, aura cédé sa place à un nouveau pont.

Le ministère québécois des Transports a signé un contrat de \$220,845 avec les entreprises Construction Plessis Ltée et C.F. Martel Inc., les autorisant à démolir l'actuel pont et à en ériger un nouveau.

Les entrepreneurs démolissent actuellement ce vieux pont, dont le pilier central montrait d'évidents signes de vieillissement; les camions ne pouvaient d'ailleurs plus emprunter ce pont depuis quelques mois.

Ce vieux pont de neuf mètres de largeur et de 37,5 mètres de longueur sera remplacé par un pont de même longueur, mais élargi à 11,3 mètres. Les voies d'approche seront refaites sur environ 125 mètres de chaque côté de la rivière à cet endroit.

Pour la durée de ces travaux, la circulation est détournée via les rues Roussin et Saint-Barthélemy, les boulevards de la Colline et des Erables ouest. Les automobilistes doivent donc faire un détour, puisque l'une des deux routes qui relient Lac-Saint-Charles et Saint-Emile est fermée.



Le Soleil, Gilles Lafond

Vote aujourd'hui à la Lake Asbestos

Entente de principe à Black Lake

par Georges ANGERS

BLACK LAKE — Les 600 travailleurs de la Lake Asbestos, à Black Lake, se prononcent ce matin sur une entente de principe intervenue entre leurs négociateurs syndicaux et la compagnie hier matin.

Outre les clauses normatives touchant notamment les sous-contracts, la santé et la sécurité au travail ainsi que le régime de retraite, les négociateurs syndicaux ont accepté hier la quatrième offre de la compagnie touchant les salaires et les vacances.

Ainsi, les travailleurs de la Lake Asbestos, s'ils entendent l'entente, toucheront une augmentation de \$0,30/h la première année et de 2 pour 100 la seconde, en plus de bénéficier d'une augmentation qualifiée de "boni

de vie chère" basée sur l'augmentation du coût de la vie.

Au chapitre des vacances, les travailleurs auront dorénavant droit à six semaines de vacances annuelles après 25 années de service et quatre semaines après 12 ans. Le nouveau contrat de travail est d'une durée de deux ans.

Selon le négociateur du syndicat affilié aux Métallurgistes unis d'Amérique, M. Benoît Poulin, l'entente, sur le plan économique, pourrait constituer le cadre de règlement des autres conflits actuellement en cours dans le secteur de l'amianté dans la région de Thetford Mines.

M. Poulin, qui agit également comme négociateur à la mine Bell

Asbestos où quelque 450 travailleurs sont en grève depuis lundi à minuit, a cependant reconnu que cette entente à la Lake Asbestos ne signifiait pas automatiquement des règlements à court terme ailleurs, loin de là.

Alors que les clauses normatives ne créaient à toutes fins utiles aucun problème à la Lake Asbestos, il en va tout à fait différemment à la mine Bell ainsi qu'à la Société Asbestos, a-t-il reconnu.

A la mine Bell en effet, les relations de travail se sont à ce point détériorées depuis deux ans que les clauses normatives touchant notamment les mesures disciplinaires seront scrutées à la loupe avant que les travailleurs n'acceptent quelque en-

tente globale que ce soit, a souligné M. Poulin.

Par ailleurs, à la Société Asbestos, c'est la semaine de travail qui risque de devenir la principale pierre d'achoppement entre les deux parties.

La compagnie, dans ses propositions, voudrait intégrer la journée du dimanche dans la semaine de travail. Cette proposition est rejetée d'emblée par les travailleurs qui n'ont jamais travaillé le dimanche, à temps régulier.

Au surplus, les questions des sous-contracts, de la santé et sécurité au travail ainsi que de la caisse de retraite sont jugées fondamentales par les 1.400 travailleurs de l'Asbestos Corporation, qui jugent l'entente à la Lake Asbestos non satisfaisante.



affaires urbaines

Rapport au ministre remis aux signataires

SAINTE-FOY — La ville de Sainte-Foy fera parvenir aux 782 citoyens qui ont signé l'été dernier une pétition sur le Développement Les Sources, une copie du mémoire que la Commission municipale du Québec (CMQ) adressait la semaine dernière au ministre des Affaires municipales dans le cadre du large débat suscité par ce projet de développement domiciliaire, à la limite des municipalités de Cap-Rouge et de Sainte-Foy. Les signataires demandaient à la CMQ d'obliger la ville à donner aux citoyens des informations pertinentes concernant ce projet. Dans son mémoire au ministre, la CMQ fait des commentaires sur certains aspects de la démocratie municipale après avoir fait un historique du débat sur le Développement Les Sources et quelques observations sur des faits et des affirmations entourant

Dépenses des conseillers de Sainte-Foy

Les membres du conseil municipal de Sainte-Foy ont, depuis lundi, un règlement établissant un tarif pour leurs dépenses encourues au Québec pour le compte de la municipalité. Par ce règlement, les membres du conseil sont autorisés à représenter la municipalité en toutes circonstances susceptibles de sauvegarder ou de promouvoir ses

intérêts. On se souvient qu'il y a environ un an, la question des "comptes de dépenses" des conseillers de Sainte-Foy avait suscité un tumultueux débat et le ministère des Affaires municipales avait fait enquête. Le rapport de l'enquête n'a jamais été rendu public.

Sainte-Foy achète sa souffleuse

A la suite d'un jugement de la cour supérieure, qui a rejeté une requête de la compagnie Richard Piché Inc. pour injonction interlocutoire contre la ville de Sainte-Foy dans le cas de l'achat, après appel d'offres, d'un chargeur sur roues avec souffleur à neige, le conseil a décidé, d'autoriser un emprunt au fonds de roulement. La ville achètera donc de Forano Inc., plus bas soumissionnaire, un chargeur sur roues avec souffleuse à neige, au coût de \$145,000.

Plan d'ensemble définitif

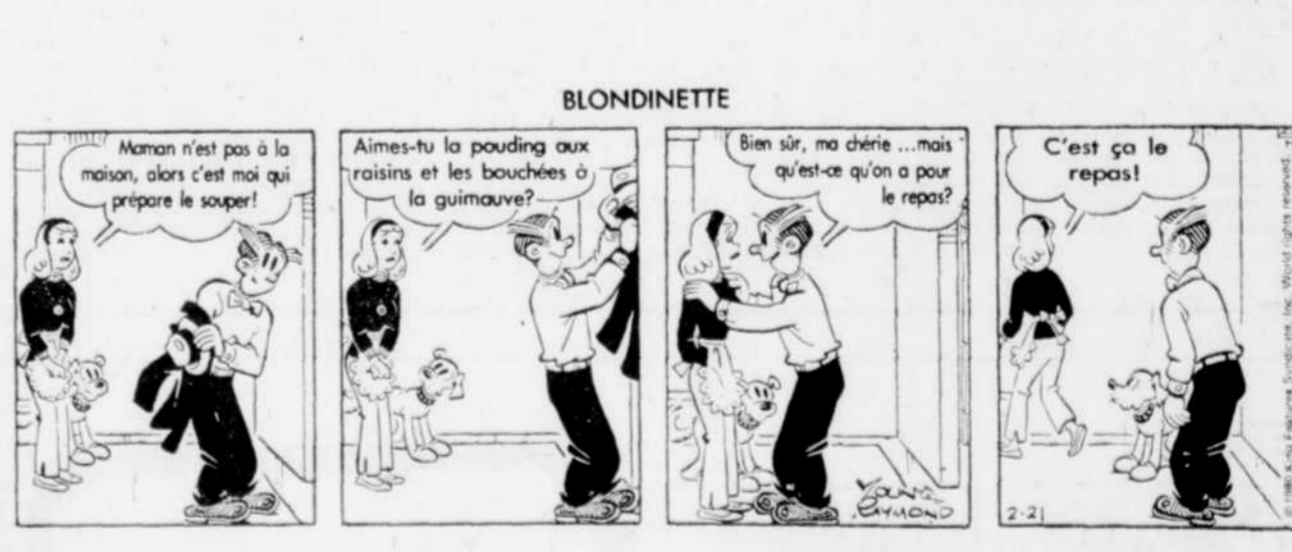
Le conseil de ville de Sainte-Foy a accepté de céder au comité exécutif son pouvoir d'approbation des avant-projets et des projets d'ensemble définitif d'aménagement d'un secteur. Ces approbations seront donc consenties lors de réunion à huis clos sans que le conseiller du quartier impliqué puisse nécessairement y assister. Le conseiller Jacques Bureau a expliqué que ce nouveau règlement visait à accélérer les procédures d'approbation. Le conseiller Anatole Robichaud a enregistré sa dissidence sur ce règlement.

Référendum: un jour

Les référendums à Sainte-Foy ne dureront à l'avenir qu'une seule journée, à moins de circonstances spéciales. La ville a en effet amendé son règlement pour ramener de deux jours à un jour la durée d'un référendum peu importe le nombre de contribuables impliqués. Par ailleurs, ce référendum d'un jour pourra à l'avenir se tenir le samedi ou le dimanche.

Tournée en Gaspésie

MONT-JOLI — Le groupe musical acadien Beausoleil-Broussard entreprendra dimanche une tournée qui le conduira dans cinq villes du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Le groupe se rendra successivement à Mont-Joli (9 mars), Sainte-Anne-des-Monts (10 mars), Amqui (11 mars), Paspébiac (12 mars) et Rimouski (13 mars). Dans les quatre premières municipalités, le spectacle sera donné à l'école polyvalente de l'endroit, tandis qu'à Rimouski, il aura lieu au centre civique.



Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge



La maison Blanchette, peu après sa restauration, l'été dernier.

Le Soleil, Roland Marcoux

Cap-Rouge devra vendre la maison historique Blanchette

par Vincent CLICHE

La maison historique Blanchette, située dans la côte de Cap-Rouge, sera bientôt mise en vente.

La municipalité de Cap-Rouge n'a pas d'autre choix que de se départir de cette maison en faveur de l'entreprise privée, par suite de la décision du ministre des Affaires culturelles de ne pas subventionner la municipalité.

Cette maison historique fut sauvée de la démolition en 1975 et par la suite restaurée à même les fonds de la municipalité. Cap-Rouge avait effectué un emprunt de \$51,000 pour mener à bien les travaux de rénovation.

La demande faite par Cap-Rouge aux Affaires culturelles était appuyée

d'un projet du Mouvement d'animation artistique de la paroisse qui tente depuis près de deux ans d'empêcher la vente de la maison et de l'utiliser à des fins communautaires, culturelles et artistiques. Cet organisme, qui regroupe quelque 80 membres bénévoles, projetait d'y installer des ateliers de musique, peinture, poterie, batik, etc.

Le ministre lui-même

La présidente du Mouvement d'animation artistique, Mme Céline Lapointe, avait déclaré, au cours d'une conférence de presse l'été dernier, que c'était le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaudeville, qui avait lui-même recommandé que le site soit utilisé à des fins culturelles artisanales.

Cependant, cette vocation de la maison n'est pas tout à fait conforme à un protocole d'entente signé en 1975 entre le ministère des Affaires culturelles et la municipalité. Ce protocole stipulait que la maison Blanchette et deux autres vieilles maisons (Badeau et Delisle) devaient être vendues après les rénovations. Ce qui fut fait pour les maisons Badeau et Delisle.

Quant à la maison Blanchette, la Société historique de Cap-Rouge trouve regrettable qu'elle doive être rachetée par des intérêts privés.

C'est l'une des plus vieilles maisons de Cap-Rouge, qui est restée au cours des ans la propriété de la famille Blanchette. Elle fut tour à tour magasin général, bureau de poste et hôtel.

La Coop d'habitation St-Roch réclame l'aide de la SCHL

par Denis ANGERS

Pionniers de l'habitation coopérative à Québec, les membres de la coopérative Saint-Roch I sont sur un pied de guerre. S'estimant être "les victimes de l'incompétence des inspecteurs" de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ces huit coopérateurs de la basse ville réclament aujourd'hui de l'organisme fédéral une assistance financière qui leur permettrait de relancer leur projet collectif, tout en palliant à la détérioration de leurs logements, sis rue du Roi.

Créée en 1974, la coopérative d'habitation Saint-Roch I évalue à \$82,000 le coût des réparations urgentes qui s'imposent dans une série d'immeubles rénovés en hâte, il y a trois ans. De dénoncer, hier, le porte-parole du groupe, Jacques Beaudet, cette précipitation d'ailleurs se fait aujourd'hui sentir dans les logements: une partie de maison s'affaisse, les locataires grelottent, des circuits électriques se révèlent être surchargés...

Tous ces problèmes découlent de bévues que M. Beaudet attribue d'emblée à la SCHL. De rappeler le responsable de la coopérative, les inspecteurs fédéraux ont fait preuve d'incompétence lors de la restauration de 1975, se contentant d'approuver sommairement des travaux superficiels et ne veillant même pas à faire respecter les normes les plus élémentaires du Code du bâtiment.

Pour ces raisons, la coopérative Saint-Roch I sollicite depuis maintenant deux ans l'approbation par la SCHL d'un nouveau prêt de \$40,000 à être consacré à l'amélioration de l'immeuble qu'elle occupe. En outre, elle réclame une subvention de 10,000 utilisable aux mêmes fins. De justifier M. Beaudet, cette aide gratuite correspond à la différence entre les sommes payées par la SCHL en 1975 — \$2,500 par logement — et celles allouées depuis.

Quant aux \$32,000 restant, la coopérative compte les obtenir sous forme de subventions à la restauration offertes par la Société d'habitation du Québec et par la municipalité.

Démarches infructueuses

Affirmant tout de go que les huit membres de la coop sont maintenant

prêts à tout pour obtenir enfin un toit décentement aménagé, le porte-parole Beaudet s'en est par ailleurs pris à la pauvre réceptivité qu'ont manifestée à leur endroit les financiers privés.

Faute d'une intervention rapide de la SCHL, le groupe a en effet multiplié les démarches, depuis plus d'un an, afin de contracter lui-même l'emprunt nécessaire à l'amélioration de leurs conditions de logement. En vain toutefois. Et ce malgré l'appui des adminis-

trateurs québécois de l'organisme fédéral qui ont déjà proposé d'endosser ledit emprunt auprès du marché privé.

Lassés des atermoiements des prêteurs et de la SCHL, les membres de la coopérative d'habitation Saint-Roch I ont exigé, hier, une décision rapide. Dans l'impasse et risquant de mourir faute de réparations pressantes, la coop entend frapper à toutes les portes, en quête d'une solution qu'elle veut immédiate.

Beauport: le désaccord est dans la façon d'interpréter les chiffres (G. Laberge)

par Gérald OUELLET

Rejoint par LE SOLEIL afin d'obtenir sa réaction aux récents propos du maire Marcel Bédard, de Beauport, à l'égard de la Ligue des citoyens des Chutes Inc. qu'il préside, M. Gaston Laberge a affirmé que tous les chiffres avancés par la ligue, sans aucune exception, sont tirés de documents municipaux aussi officiels et sérieux que les états financiers 1977 et 1978 et le budget 1979.

"Tout au plus, y a-t-il désaccord entre la ligue et la ville sur la manière de les interpréter, dit-il. En somme, ajoute-t-il, rien dans tout cela n'autorisait le maire Bédard à faire une sortie aussi violente contre la ligue allant jusqu'à dire que celle-ci voulait donner de mauvais renseignements à la population."

Le 14 février dernier, M. Laberge et le responsable du comité des finances de la ligue, M. André Laurion, ont tenu une conférence de presse au cours de laquelle ils ont distribué des documents expliquant pourquoi, selon eux, la ville de Beauport devait limiter à 10,5 pour 100 la progression de ses dettes et de ses dépenses entre 1979 et 1980.

C'est le 3 mars que le maire Bédard a violemment réagi à ces événements. Dans un communiqué de 8 pages plus une annexe, il a accusé la ligue d'interpréter certaines données de façon tendancieuse et de donner de mauvais renseignements à la population, ce qui semblerait la confusion chez les citoyens et discriminerait les membres du conseil, selon lui. Il avait conclu en disant que la ville ne tolérerait jamais que des citoyens ou des organismes interprètent des données ou des faits pour induire la population en erreur. "Dans ces cas, tous les membres du conseil prendront les moyens jugés valables pour faire les mises au point nécessaires" avait-il dit en terminant son communiqué.

Selon M. Laberge, toutes ces déclarations, mais surtout celles du maire Bédard dit que les chiffres de la ligue sont faux, sont de nature à porter gravement atteinte à la réputation de la ligue, qui se défend bien de toute considération partisane.

M. Laberge insiste pour dire que la ville tient des propos déplacés en déclarant faux les chiffres fournis par la ligue aux journalistes, vu que ces chiffres se retrouvent dans les états financiers et les budgets de la ville elle-même.

Assemblée annuelle de la Ligue des citoyens des Chutes, à Beauport

par Gérald OUELLET

La Ligue des citoyens des Chutes Inc. de Beauport, tiendra son assemblée générale annuelle mardi soir prochain à 20h, à l'ancien hôtel de ville de Giffard. A cette occasion, les membres discuteront entre autres du bilan de l'année écoulée et d'un programme d'action et d'élections au bureau de direction.

Le président, M. Gaston Laberge, mentionne que la ligue a été particulièrement active en 1979-80. Les espaces verts, la bibliothèque municipale, l'autoroute 440 sur les bords, la réforme fiscale municipale et les finances de la ville de Beauport sont quelques dossiers auxquels la ligue s'est intéressée.

Selon M. Laberge, les activités pour 1980-81 risquent d'être nombreuses; la qualité de l'eau potable, le budget municipal, la protection du patrimoine et l'aménagement

des parcs pourraient être discutés dans les prochains mois, sans compter les élections municipales qui retiendront l'attention à l'automne. L'assemblée générale déterminera l'esprit dans lequel la ligue devra aborder ces sujets, dont certains risquent de provoquer des étincelles.

M. Laberge déclare aussi que la nouvelle direction aura la tâche de mieux implanter la ligue dans tous les quartiers de Beauport. Celle-ci étant mieux connue grâce à une présence accrue dans les médias d'information, il reste, selon lui, à bien faire sentir que la Ligue des citoyens des Chutes Inc. est celle de tous les citoyens du grand Beauport.

M. Laberge souligne enfin que même si chaque quartier doit être représenté par trois directeurs, tous les candidats sont élus par acclamation si leur nombre ne dépasse pas 18. Présentement, il faut être devenu membre de la ligue

avant le 31 décembre 1979 pour devenir directeur. Toutefois, si les anciens membres ne sont pas suffisamment intéressés, rien n'interdit aux directeurs élus de combler les postes vacants par de nouveaux membres.

VILLE DE NOTRE-DAME-DU-LAC TEMISCOUATA APPEL D'OFFRES

"Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et de l'Office de planification et de développement du Québec, et est mis en oeuvre avec la collaboration du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec."

PROJET: Projet d'aqueduc et d'égoût sanitaire pour la ville de Notre-Dame-du-Lac. Projet no 79-120

PROPRIETAIRE: Ville de Notre-Dame-du-Lac, 9, rue de la Fabrique, Comité de Temiscouata, P.Q. G0L 1X0

INGENIEURS: LAJOIE, PELLERIN & ASSOCIES LTEE, 635, Marguerite-Bourgeois, QUÉBEC (Qué.) G1S 3V8

Des soumissions pour un projet d'aqueduc sont demandées par la Ville de Notre-Dame-du-Lac. Les documents de soumission pourront être obtenus à partir du 10 mars 1980, en s'adressant au bureau des consultants LAJOIE, PELLERIN & ASSOCIES LTEE, 635, Marguerite-Bourgeois, Québec, P.Q. G1S 3V8.

Les travaux se décrivent sommairement comme suit:

- 1) Pose des conduites d'aqueduc et d'égoût sanitaire dans la rue de l'Église.
- 2) Remplacement d'une conduite d'aqueduc de 100 mm par une de 200 mm.
- 3) Amélioration de la station de pompage existante et du système de chloration.
- 4) Construction d'une station de surpression.
- 5) Construction d'un réservoir de 945,000 litres.
- 6) Aménagement extérieur du réservoir et de la station de surpression.

Un dépôt de cent dollars (100\$) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la Ville de Notre-Dame-du-Lac, ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être déposées avant 15,00 h, heure normale, le 27 mars 1980, au bureau de l'Hôtel de Ville, au 9, rue de la Fabrique, dans la ville de Notre-Dame-du-Lac, Comité de Temiscouata. Les soumissions seront ouvertes le même jour, à 15,00 h, heure normale, au bureau de l'Hôtel de Ville. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

CHARLES-AIME BELANGER, secr. trés.
VILLE DE NOTRE-DAME-DU-LAC

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

PROJET: SYSTÈME DE TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ DOSSIER: SP-256

Des soumissions pour la fourniture, l'installation et l'entretien d'un système complet de télévision en circuit fermé au Centre de Distribution de la Société des alcools du Québec, situé au 2900 rue Einstein, Ste-Foy, (Québec), seront reçues au plus tard à 11,00 heures (heure locale), le 24 mars 1980, par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Un versement de cinquante (\$50.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est remboursable et est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé tiré sur une banque à charte canadienne ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec à l'ordre de la Société des alcools du Québec.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905 Ave de Lorimier
Montréal, (Québec)
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION MONTRÉAL
7500 rue Tellier
Montréal, (Québec)
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION QUÉBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, (Québec)
G1X 3X4

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission, soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse d'épargne ou de crédit du Québec pour une valeur de dix pour cent (10%) du montant global de la soumission, en monnaie légale du Canada, montant valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution dans le Québec.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité ou compensation.

CEGEP CHICOUTIMI APPEL D'OFFRES

PROJET: HANGAR ECOLE DE PILOTAGE ST-HONORE

PROPRIETAIRE: CEGEP DE CHICOUTIMI DU COLLEGE REGIONAL DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
534, rue Jacques-Cartier est
Chicoutimi (Québec) G7H 1Z6
Téléphone: (418) 549-9520 local 288

ARCHITECTES: LEBLOND & TREMBLAY/ARCHITECTES
651 boulevard Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 6A5
Téléphone: (418) 549-8293

INGENIEURS EN STRUCTURE-MECANIQUE-ELECTRICITE ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS:
TREMBLAY, RINFRET, TREMBLAY & ASSOCIES
Ingénieurs Conseils
393 rue Racine
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2
Téléphone: (418) 549-6471

LABORATOIRE DE SONDRAGE:
TECHMATE INC.
41 rue Cantin
Jonquières (Québec) G7X 8S6
Téléphone: (418) 547-5719

Le Collège de Chicoutimi du Collège Régional du Saguenay-Lac-St-Jean propriétaire demande des soumissions pour la construction d'un hangar d'avions et locaux de services à l'aéroport de St-Honoré, province de Québec.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (1975, L.Q. chapitre 33) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des architectes, contre un dépôt de (\$100) cent dollars qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% (dix) pour cent du total de la soumission à l'ordre du propriétaire collège de Chicoutimi du C.R. du Saguenay-Lac-St-Jean, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq jours (45) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au Collège de Chicoutimi du C.R. du Saguenay-Lac-St-Jean, au bureau de M. Henri-Paul Côté, directeur de l'équipement local no C-108, allée "F", 534 rue Jacques-Cartier jusqu'à 14 heures, heure en vigueur localement, le vendredi 28 du mois de mars 1980 pour être ouvertes publiquement au local 120 de l'aile "F" du collège de Chicoutimi, du C.R. du Saguenay-Lac-St-Jean, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

SPECIALITES

	MONTANT DU CHEQUE VISE OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION EN DOLLARS
— Mécanique, ventilation, chauffage	\$ (10% de la soumission)
— Electricité	\$ (10% de la soumission)
— Structure/ revêtement	\$ (10% de la soumission)

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 60 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

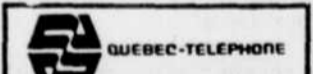
Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

M. Roger Demeule
Directeur général



Le Comité de financement pour la recherche sur le diabète ainsi que Monsieur André Paillé, animateur bien connu des ondes de la Vieille Capitale, vous rappellent que 200,000 diabétiques au Québec comptent sur votre générosité jusqu'au 13 mars, durant la campagne de souscription.



M. Jean-Paul Poirier, gérant, services aux clients de Québec-Téléphone dans la région Saint-Laurent, confirme la nomination de M. Michel Bussièrès au poste de gérant, services aux abonnés, district de Rimouski.

M. Bussièrès, qui compte vingt ans d'expérience en télécommunications, s'est distingué jusqu'à maintenant dans le secteur du marketing auprès des organismes gouvernementaux et des entreprises de radio-télévision.

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:

Jacques-O. Francoeur

Président et directeur général:

Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:

Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:

Claude Beauchamp

Directeur de l'information:

Claude Masson

Directeur de l'édition:

Marcel Pélipin

Le Québec s'attaque aux énergies nouvelles

La stratégie de l'énergie pour le Québec, comme pour le Canada d'ailleurs, évolue au rythme des augmentations des prix du pétrole décrétées par les pays exportateurs de ce produit. L'intérêt que l'on consacre à la conception de nouveaux moyens de fabriquer de l'énergie est proportionnel, au vrai, à l'importance de la saignée en dollars que les pays industrialisés subissent en vue d'assurer la marche de leur économie.

En d'autres mots, ce n'est que poussés au pied du mur que les gouvernants et l'entreprise privée se décident à développer des sources d'énergie redécouvertes ou nouvelles comme le soleil, le vent, le bois, la tourbe ou autres substances. Ces sources d'énergie que l'on redécouvre sont à la portée de la main depuis toujours et elles sont moins polluantes que le pétrole, le gaz, le charbon ou le nucléaire.

Bien évidemment, à long terme, toute politique énergétique doit viser à dépendre moins du pétrole. Même au Québec, l'avenir pour le développement des centrales hydro-électriques n'est pas aussi limpide.

En conséquence, la décision du gouvernement du Québec d'entrer de "plain pied dans le secteur des énergies nouvelles" contribuera à atténuer les risques d'une pénurie d'énergie et

à préparer l'ère de formes d'énergie que l'on ne considérait pas jusqu'ici comme rentables et dignes d'être exploitées en raison du pétrole à bon marché et des prévisions de développement de l'hydro-électricité que l'on croyait inépuisable.

Comme fer de lance de cette offensive, le ministre de l'Énergie et des Ressources, monsieur Yves Bérubé, a annoncé récemment la mise sur pied d'une société appelée "Nouveler", dont les activités seront reliées à la promotion et au développement de nouvelles formes d'énergie ainsi qu'à la promotion de l'efficacité énergétique.

Ce moyen d'action et d'intervention avait été retenu par le gouvernement pour appliquer sa politique québécoise de l'énergie, dévoilée en juin 1978 dans le livre blanc intitulé "Assurer l'avenir".

En effet, le livre blanc envisageait la mise sur pied d'une société issue de diverses sociétés d'État. "Nouveler" est donc une filiale de l'Hydro-Québec, de la Société générale de financement (SGF), la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier (Rexfor) et la Société québécoise d'exploration minière (Soquem).

C'est devenu indispensable de privilégier les sources québécoises d'énergie et de diversifier le plus possible notre approvisionnement. "La création de "Nouveler", a dit M. Bérubé, constitue un pas important dans cette direction et j'invite la population entière du Québec à se joindre à moi pour souhaiter le plus grand des succès à ce dernier-né du secteur énergétique québécois."

A cet égard, le service d'information sur les énergies nouvelles dont la création a été annoncée cette semaine aussi par le ministère de l'Énergie et des Ressources et dont l'administration a été confiée au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), pourra jouer un rôle significatif.

Dans le livre blanc, le CRIQ figurait au nombre des organismes qui devaient composer la Société des énergies nouvelles, mais il a été laissé de côté, tout comme Soquip d'ailleurs. Cependant le service d'information appelé "Énergie Nove", a pour mission de fournir une assistance directe aux entreprises québécoises et surtout à la petite et moyenne entreprise, qui voudraient utiliser efficacement les énergies nouvelles.

Dans certains milieux, on s'étonnera que ce soit à l'État qu'on ait confié la tâche de

développer les énergies nouvelles, plutôt que d'adapter au Québec le modèle américain qui s'appuie essentiellement sur les forces du marché et de l'entreprise privée, réservant au gouvernement le rôle de coordination et d'incitation par des injections massives de capitaux et des mesures fiscales visant à faciliter le développement et à orienter l'initiative privée.

Aux États-Unis, ce modèle se justifie car il s'agit d'un très vaste marché et de l'industrie la plus avancée et la plus puissante. Cependant, il ne paraît pas indiqué au Québec où les conditions technologiques, industrielles et financières ne sont pas les mêmes. Par exemple, seulement pour l'énergie solaire, les États-Unis ont l'intention d'injecter dans cette industrie d'ici 1985, environ 1,5 milliard de dollars par année. C'est tout le budget que prévoyait le livre blanc pour les investissements énergétiques dans les secteurs parapublic et privé d'ici 1990.

Dans le domaine de l'énergie, on nage dans l'incertitude. Le contexte dans lequel évoluent les politiques énergétiques est flou et contraignant. L'avenir est difficile à prévoir. Même alors, on ne peut jouer à l'autruche. Le développement des énergies nouvelles est un moyen de parer à l'imprévisible.

Maréchal FRANCOEUR

Eclaircie en Iran

La décision des étudiants iraniens de remettre les 50 otages de l'ambassade américaine de Téhéran au Conseil de la révolution constitue sans doute la plus grande éclaircie dans la crise irano-américaine, depuis le 4 novembre dernier.

Cette volte-face intervient après une entrevue entre le président Bani-Sadr et l'ayatollah Khomeiny dont les ravisseurs se réclament uniquement et après que la Commission d'enquête de l'ONU ait décidé de surseoir à son départ, après s'être vu refuser la permission de voir les otages.

Malgré l'imbricatio qui semble persister au sein des autorités politiques iraniennes, il semble bien que cette volte-face des "étudiants iraniens" constitue une victoire pour M. Bani-Sadr qui, dès son élection à la présidence de l'Iran, il y a un mois et demi, avait à maintes reprises tenté de mettre ceux-ci à la raison.

On ne se pose évidemment plus la question à savoir pourquoi les ravisseurs avaient jusqu'ici fait la pluie et le beau temps dans l'affaire des otages, s'étant notamment opposés à ce que les commissaires de l'ONU rendent visite aux otages.

On ne se demande plus également quel est le rôle véritable que joue Khomeiny dans toutes les tractations en cours, d'autant plus que, les fanatiques ayant affirmé

qu'il ne connaissait rien de leur décision, on se perd en conjectures pour tenter de déterminer qui serait le plus menteur ou le plus fourbe dans toute cette histoire.

Un fait demeure, en tout cas, certain: le "transfert" des otages ne résout pas leur sort. Leur libération dépendrait de plusieurs conditions dont l'une que les États-Unis refusent catégoriquement de remplir, soit celle de reconnaître leur ingérence en Iran. L'ayatollah a, pour sa part, déjà décrété qu'il appartiendra à la prochaine Assemblée nationale, à être élue dans les semaines qui viennent, de statuer sur ce point, ce qui ne saurait normalement survenir avant le mois de mai.

Quoi qu'il en soit, la "reddition" des ravisseurs marque certainement un pas en avant dans la solution de ce drame ne serait-ce que parce qu'elle permet l'élimination d'un important élément de flottement.

Les Américains ont accepté de ne pas s'opposer aux efforts de l'Iran pour l'extradition de l'ex-chah. C'est évidemment admettre là que Phalavi demeure d'abord et avant tout la monnaie d'échange de tout compromis définitif et que, quoi qu'il puisse survenir dans les échanges à venir, le tout demeurera inévitablement centré sur lui et son éventuelle extradition. Il faudra en venir là ou recommencer la guerre des boutons.

Paul LACHANCE



revue de presse

Lévesque au Point

Le Point, un magazine français d'actualité publié à Paris, a cité le premier ministre René Lévesque comme ayant déclaré: "Nous ferions mieux d'oublier nos projets et de penser à autre chose", si le Parti québécois ne réussit pas, lors du référendum prochain, à obtenir au moins 40 pour cent du vote.

Quand on lui a demandé si la défaite amènerait de sa part une démission, M. Lévesque a déclaré au journaliste qu'il demeurerait probablement à son poste jusqu'aux prochaines élections provinciales, mais qu'il ne conserverait que peu d'intérêt à la politique, à la suite d'un référendum dont le résultat ne serait pas conforme à ses objectifs et à ses aspirations séparatistes.

Ces déclarations offrent un contraste frappant avec ce que le premier ministre du Québec a dit depuis qu'il a été élu grâce à une vague d'approbation pour son intention bien déclarée de sortir le Québec de la Confédération. Même aujourd'hui, cela continue d'être son idée, parce qu'il ne croit pas que l'avenir du Québec puisse être le mieux assuré avec le statut de province canadienne.

Néanmoins, le leader québécois semble laisser entrevoir une attitude très différente. Les remarques attribuées par Le Point à M. Lévesque semblent indiquer un radoucissement encore plus prononcé. On peut même se demander si, en fait, il ne prévoit pas que le résultat du référendum lui sera défavorable.

The Halifax Mail-Star

lettre

Ecole d'aujourd'hui et école de demain

■ Nous vivons aujourd'hui dans un Québec que nous nous sommes donné ou que d'autres nous ont fait. Ceux qui nous ont précédés ont fait un Québec à leur image; nous l'avons reçu comme un héritage, mais aujourd'hui, nous devons vivre dans un Québec que nous devons nous forger, un Québec que nous devons animer, un Québec qui sera vraiment nôtre.

Le Québec de 1908, de 1935, de 1960 et de 1980, ce n'est pas le même Québec. Notre présent culturel c'est le total des valeurs apportées par la tradition, par le travail; c'est la résultante de notre façon de penser et de vivre. A tout cela, il faut ajouter ce qu'apporte notre présence dans le contexte nord-américain.

Au milieu de toutes ces influences, le devenir du Québec nous préoccupe; c'est une interrogation. Personne ne peut prévoir ni prédire exactement quel est le véritable devenir du Québec. Dans quelle proportion garderons-nous les traditions des anciens? Dans quelle proportion les culturons-nous pour y apporter le renouveau nord-américain? C'est un secret pour tout le monde.

Le peuple québécois a en lui-même des possibilités de se ressourcer, mais il ne les a pas

toutes. Il y a aussi les Néo-Québécois: Italiens, Espagnols, Allemands et autres. Tous ces groupes ethniques apportent au Québec un enrichissement culturel; ils apportent des éléments nouveaux. C'est avec ces contributions que nous devons en arriver à faire une mosaïque de ce que sera le Québec de demain. Intégrer les immigrants, sans les assimiler.

De toute évidence, le Québécois francophone doit être le chef de file de l'orientation de la culture que se donnera le Québec. Les apports des autres groupes ethniques doivent contribuer à donner au Québec un visage français, chacun selon sa façon d'être. Les coutumes et traditions des nouveaux venus peuvent contribuer à embellir ce visage, car les perles ne cachent pas un beau visage; elles en rehaussent la beauté.

C'est par sa littérature, sa poésie, son cinéma, sa télévision, son théâtre et son art que le Québec pourra s'exprimer vraiment. C'est par ces modes d'expression qu'un peuple véhicule sa culture et si un peuple ne songe pas à véhiculer sa culture à l'extérieur de ses frontières, il limite son rayonnement et son influence. Pour nous, du Québec, ce rayonnement doit viser tous les Cana-

diens d'expression française vivant à l'extérieur du Québec.

Mais, quel peut être le rôle de l'école dans ce domaine? Le rôle de l'école c'est de fournir, par tous les moyens à sa disposition, les modes d'expression de la culture québécoise, parce que l'école est aujourd'hui et pour longtemps encore le milieu propice à l'enrichissement et à l'épanouissement culturel des Québécois. Il est incontestable, cependant que l'école subit des modifications profondes. Elle se cherche une identité nouvelle, elle se donne des orientations; elle se crée un nouveau style de vie et de fonctionnement. Elle va même parfois jusqu'à s'interroger sur sa propre raison d'être. Ces efforts, on ne peut le nier, sont caractéristiques de la génération actuelle.

Qu'on songe à l'époque pas encore lointaine où le réseau routier recueillait la majeure partie des sommes destinées à la collectivité québécoise alors que l'éducation était le parent pauvre de notre organisation sociale. De toute évidence, on considère aujourd'hui l'école comme le facteur important du devenir culturel des Québécois. Voilà pourquoi, sociologues, penseurs, hommes d'église, politiciens portent une attention aussi soutenue à l'école; voilà

pourquoi, également tant de deniers publics sont affectés à la construction, à l'aménagement et au fonctionnement des écoles.

Beaucoup s'étonnent aujourd'hui que l'école, foyer de connaissance, lieu d'apprentissage, élargisse son champ d'action et embrasse le domaine de la culture. Ils n'ont pas raison; l'école est maintenant située au milieu de la vie. Le temps n'est plus "où, pendant des décennies, certaines élites québécoises ont cru que la culture c'était un certain domaine privilégié qu'elles pouvaient mettre entre parenthèses sans égard pour ce qui se passait dans les domaines politiques et économiques". (Mireel Rioux).

Il n'est pas possible (s'il ne le fut jamais) aujourd'hui, d'envisager l'école et le devenir culturel des Québécois en dehors d'un contexte historique, politique et économique.

Hier, les francophones du Québec se définissaient comme minoritaires voués à l'assimilation, à l'anglicisation, à la protestantisation. En réaction, ils s'accrochaient à leur héritage catholique et français. Mais aujourd'hui, les Québécois ont décidé de se définir comme majoritaires, de regarder l'avenir et de bâtir une société et un pays bien à eux.

Les Québécois se rendent compte que le moteur qui peut rendre possible et réalisable cette aspiration nouvelle, c'est la souveraineté politique. Peu importe, pour l'école, qui posera les gestes qui s'imposent, quand et comment. L'école doit tendre à "dépolitiser" son action, ne servant de courroie de transmission ou de caution à aucun parti politique. Cependant, l'école ne peut rester indifférente à l'évolution d'un peuple en marche vers son autonomie.

Le levier économique ne saurait non plus échapper à un peuple qui aspire à s'affirmer et à se donner une culture bien à soi. On ne peut nier, en effet, que ceux qui possèdent le pouvoir économique ont tendance à s'approprier directement ou indirectement le pouvoir politique et à imposer leur culture. Voilà qui peut expliquer que les mouvements sociaux et populaires qui sont apparus au Québec depuis quelque vingt ans, visent à assurer une culture authentiquement québécoise à travers le pouvoir politique et le pouvoir économique.

GILL ROBERT
Ancien président
de la Fédération
des commissions scolaires
du Québec

Etre indépendant et mieux vivre

par Jacques Parizeau
ministre québécois
des Finances

(...) Depuis un quart de siècle, les gouvernements qui se sont succédés ici ont à peu près tout fait pour empêcher le fédéralisme canadien de fonctionner correctement. Se retirer de la plupart des programmes conjoints fédéraux comme le Québec l'a fait en 1964, était sur le plan de la cohérence canadienne, une absurdité. Provoquer la crise politique de 1967, pour tenter de récupérer d'Ottawa la totalité des grands impôts directs sur le revenu et les profits, c'était prendre le risque de flanquer par terre le gouvernement fédéral. Refuser de ratifier la charte de Victoria en 1971, cela n'avait peut-être pas de conséquence majeure sur le plan de l'économie, mais cela marquait une fois de plus qu'avec le Québec, il n'y avait jamais moyen de s'entendre. Les fédéralistes du Québec ont passé un quart de siècle à dire non, à refuser, à réclamer, à menacer. Et forcément, ils ont créé un climat irrespirable au Canada. A force de vouloir avoir un gouvernement provincial plus fort, plus puissant, plus musclé, ils ont amené chez d'autres

provinces les mêmes appétits. Et c'est ainsi que s'est développée cette atmosphère qu'au Canada, rien n'est jamais réglable. Les bagarres actuelles entre Toronto, Ottawa et Edmonton autour du prix du pétrole n'en sont que le plus récent et un des plus tristes exemples.

Ceux qui sèment le vent récoltent la tempête. Le Québec est trop viscéralement autonomiste et nationaliste pour qu'on puisse impunément lui dire tous les jours qu'Ottawa est l'adversaire sinon l'ennemi.

Il arrive tôt ou tard que se lève l'idée que si Ottawa ne veut pas être un vrai gouvernement, il doit y avoir moyen d'en construire un à Québec. On finit par se dire que si le fédéralisme c'est l'affrontement, le désordre, et la confusion, il doit y avoir moyen de vivre autrement. On se dit aussi qu'il n'est peut-être pas inévitable que le Québec soit forcé d'avoir, bon an mal an, un des plus hauts taux de chômage du monde industriel.

De la patrie, on veut passer au pays. Nos impôts, nous voulons d'abord qu'ils nous servent. Nos instruments, nos leviers économi-

ques et sociaux, nous finissons par nous dire qu'il serait sans doute possible de s'en servir mieux.

La souveraineté apparaît alors non pas seulement comme l'affirmation d'un épanouissement collectif, mais aussi comme la condition du relèvement économique et de la prospérité. Pour une fois, les deux objectifs coïncident. On a fini par nous convaincre qu'on pourrait à la fois être indépendant et mieux vivre. (...)

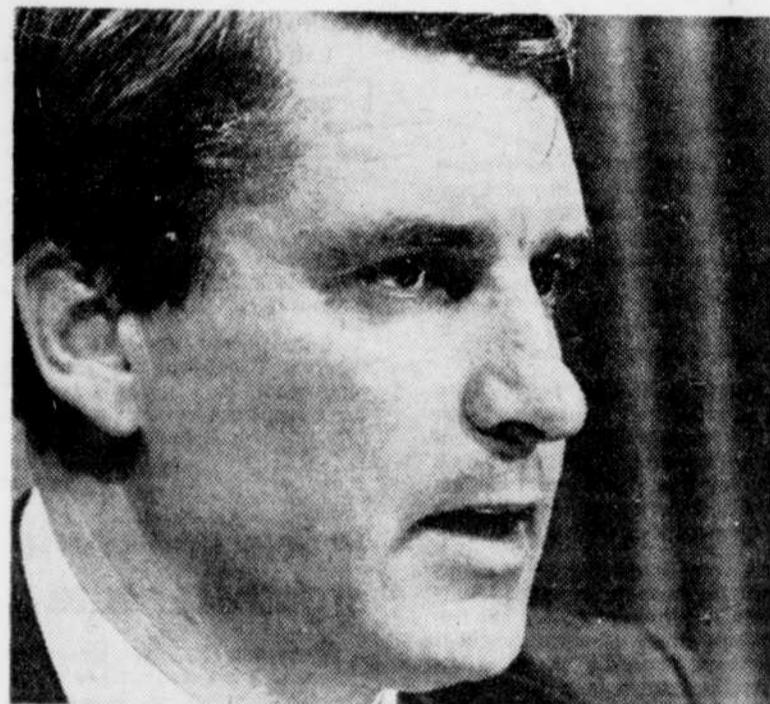
Que reste-t-il alors comme argument? Il en reste un, qui est au coeur de la question que cette assemblée a à débattre. Le Canada va dire non. C'est fondamentalement tout ce qui reste aux opposants de la souveraineté-association. On comprend alors pourquoi la question a été posée comme elle l'a été? Nous devons dire à ces opposants et néanmoins amis, "vous pensez que le Canada dira non? Venez voir avec nous. Donnons-nous, tous ensemble, le mandat d'aller proposer la formule. Nous nous engageons à ne pas modifier le statut politique du Québec sans revenir devant la population à l'occasion d'un autre référendum."

"Mais d'ici là, cherchons à nous

entendre pour aller voir comment, devant l'affirmation majoritaire du Québec quant à son projet collectif, quant à l'établissement d'une nouvelle entente avec le Canada, le Canada va réagir".

Quant à moi, M. le Président, cette question est une marche de plus, sur cet escalier qui nous rapproche petit à petit de l'objectif. J'ai été associé de près aux opérations qui ont rendu le Canada si peu gouvernable et que je décrirais tout à l'heure. C'est en me rendant compte de ce à quoi j'étais associé, que je suis devenu souverainiste. Le cheminement que je retraçais tout à l'heure, les conclusions politiques de cet état de chose, l'émergence d'un pays du Québec, j'ai eu l'occasion de décrire tout cela à la fin de 1967 dans une conférence à Banff qui précéda de peu mon adhésion au Parti québécois. A l'intention de la commission constitutionnelle conjointe de la Chambre des communes et du Sénat, j'ai eu l'occasion, en 1971, de reposer le même diagnostic, d'exprimer les mêmes conclusions.

Cette sorte de persistance, que je partage avec tant de gens au Québec, me laisse profondément convaincu que notre vieille patrie n'est plus loin d'être notre nouveau pays.



Rodrigue TREMBLAY



Jacques PARIZEAU

La monnaie commune: foutaise!

par Rodrigue Tremblay
député indépendant
de Gouin

(...) Autre question, Mme la présidente:

Quelles seraient les conséquences de la balkanisation du Canada sur la monnaie?

Parmi les autres monnaies, le dollar canadien est stable et fort, en grande partie à cause des compensations entre les richesses et les productions d'une région à l'autre, que ce soit la production manufacturière ou agricole ou les richesses comme les mines, le pétrole, le gaz... etc.

Tout le monde sait, par exemple, que le Québec ne produit pas

une goutte de pétrole et que nous devrions déboursés au-delà de 5 milliards de dollars par année au prix international pour nos importations de pétrole et de gaz. Avec une note à payer de cette importance, et qui grandit d'année en année, il n'est pas nécessaire d'être économiste pour comprendre que de telles charges pèsent lourd sur une monnaie! Et les dangers d'inflation sont bien sûr à la mesure de la faiblesse de la monnaie.

On peut, en contrepartie, se demander si une monnaie commune, sans un Parlement commun, serait acceptable au reste du Canada, une fois que le Québec aurait quitté politiquement la Confédération?

Mme la présidente, vous me permettez d'en douter fortement, pour la même raison qu'il est

difficile de garder le même compte en banque après un divorce! La générosité habituellement, ça ne se fait qu'en famille. Et dans ce domaine, il est difficile "d'avoir son gâteau et de le manger en même temps". On ne peut pas gagner sur tous les fronts! La logique veut, plutôt, que la balkanisation politique se transforme rapidement en balkanisation économique. C'est le gros bon sens et c'est ce que l'histoire nous apprend partout où la balkanisation politique s'est produite.

La vérité, c'est qu'il ne peut y avoir de monnaie commune sans un Parlement commun, c'est-à-dire sans une solidarité et une communauté politiques. Et la monnaie, Mme la présidente, c'est la clé de voûte de la stabilité d'une société et d'une économie.

Que cela plaise ou non à certains collègues du parti gouvernemental, pour qui la nécessité d'une monnaie canadienne stable et forte est une concession tactique, car on n'y croit pas vraiment à la monnaie commune sans quoi on proposerait un Parlement commun! La population du Québec, elle, à juste titre, y tient à la stabilité économique; elle y tient à l'association économique; elle y tient à la stabilité monétaire! Et, il n'y a rien de déshonorant ou de faible dans cela. C'est plutôt un grand signe de l'intelligence et de la maturité de notre population.

Mais tout cela, monnaie stable et disponibilité de ressources énergétiques, nous l'avons déjà et on serait mal avisé de l'abandonner au profit de quelques symboles politiques de plus et d'une casquette de douanier! (...)

Les duperies de l'étapisme

par Thérèse Lavoie-Roux
députée libérale
de l'Acadie

(...) Le mandat de négocier qu'on demande est d'autant plus surprenant qu'en novembre 1978, le père de l'étapisme, ministre des Affaires intergouvernementales, disait à Loretteville ou à Lorette, et je cite: "Il serait naïf de demander un simple mandat qui impliquerait du "give and take" avec le gouvernement fédéral, car ce n'est pas là l'objectif du Parti québécois", précisant que la souveraineté n'est pas une question de négociation. Ce même principe, l'exécutif national du Parti québécois l'a rappelé au premier ministre, lorsqu'il a commencé à vouloir s'éloigner de l'orthodoxie péquiste, en lui disant et lui rappelant que la souveraineté politique demeurait indispensable si l'association économique, elle, ne pouvait être que souhaitable. Mais qu'importe! Avec le goût du pouvoir et des sondages toujours défavorables à la thèse de la souveraineté-association du gou-

vernement du Parti québécois, l'étapisme connaît un raffinement sans précédent.

D'ailleurs, c'est déjà à l'automne 1978 qu'un éditeur de la SOLEIL, M. Marcel Pépin, déplore le manque de franchise de la stratégie péquiste. Il va même jusqu'à dire qu'il s'agit d'un étapisme qui prend l'allure de duperie. Deux ans plus tard, au moment de poser la question qu'on qualifie d'historique, on pose une question qui confirme cette approche étapiste, la politique des petits pas, comme le disait hier le chef de l'Opposition officielle, pour tenter d'arriver, coûte que coûte, à l'indépendance politique ou à la souveraineté, le premier ministre ayant dit en cette chambre que l'un et l'autre peuvent être utilisés alternativement.

C'est le ministre des Terres et Forêts et des Richesses naturelles qui, à l'automne, probablement peu de temps avant le dépôt de la question, disait à un groupe de militants péquistes que l'objectif ultime du Parti québécois était toujours l'indépendance. D'ailleurs, une des causes de la confusion est justement le fait que le premier

ministre, les membres de son cabinet, les députés péquistes et les grands stratèges du Parti québécois ont deux clientèles à servir en même temps, d'une part, leurs militants qui ont travaillé d'arrache-pied pour les porter au pouvoir afin de réaliser la souveraineté politique ou l'indépendance du Québec et, d'autre part, votre désir de rester au pouvoir. Sans doute croit-on que, si on peut entretenir pendant assez longtemps la population de sa soi-disant situation minoritaire, de colonisée et d'exploitée, si l'on peut continuer de lui présenter pendant assez longtemps l'image la plus pessimiste possible de son histoire, lui faire des bilans négatifs répétés de son appartenance à la fédération, on réussira peut-être à la convaincre qu'il n'y a pas d'autre issue que de sortir le Québec du Canada, surtout si, dans l'éventualité d'un mandat que les Québécois lui accordaient d'aller négocier, le gouvernement débouchait sur une confrontation avec le reste du Canada, ce qui lui permettrait de faire la preuve qu'on ne peut s'entendre avec le reste du Canada. (...)

quait que notre situation énergétique appelait des décisions collectives urgentes, mais il disait qu'on ne peut probablement pas s'en occuper avant le référendum.

quait que notre situation énergétique appelait des décisions collectives urgentes, mais il disait qu'on ne peut probablement pas s'en occuper avant le référendum.

Au gouvernement et au Parti québécois, nous demandons combien d'étapes vous allez encore imposer aux Québécois, pris, d'une part, entre le programme de votre parti et, d'autre part, votre désir de rester au pouvoir. Sans doute croit-on que, si on peut entretenir pendant assez longtemps la population de sa soi-disant situation minoritaire, de colonisée et d'exploitée, si l'on peut continuer de lui présenter pendant assez longtemps l'image la plus pessimiste possible de son histoire, lui faire des bilans négatifs répétés de son appartenance à la fédération, on réussira peut-être à la convaincre qu'il n'y a pas d'autre issue que de sortir le Québec du Canada, surtout si, dans l'éventualité d'un mandat que les Québécois lui accordaient d'aller négocier, le gouvernement débouchait sur une confrontation avec le reste du Canada, ce qui lui permettrait de faire la preuve qu'on ne peut s'entendre avec le reste du Canada. (...)

Référendum

C'est à coup d'arguments économiques que se sont affrontés hier les principaux intervenants en faveur du "oui" et du "non". Nous reproduisons ici des extraits de leurs propos de même qu'une partie de l'intervention de Mme Thérèse Lavoie-Roux (avant-hier) critiquant l'étapisme du gouvernement.

Le débat sur la question

Claude Morin sur une pente savonneuse



Gilles Lesage
à Québec

M. Claude Morin joue avec le feu et lance le débat référendaire dans une côte savonneuse et piégée.

Le ministre des Affaires intergouvernementales s'est rendu coupable hier d'un incident à la fois disgracieux et dangereux.

Intervenant comme un pion dans la stratégie péquiste, le député de Louis-Hébert s'est littéralement mis les deux pieds dans le même plat, pour tenter de discréditer un ex-ministre, M. Rodrigue Tremblay.

Ce dernier venait de terminer son intervention contre le projet de question référendaire et de proposer un amendement. Ainsi que le veut le scénario raffiné mis au point par le gouvernement, M. Morin s'est levé comme un ressort pour se dire peiné et surpris, et pour exhiber "un document du 13 août 1979 qui, dit-il, m'a été transmis par celui qui vient de parler, alors qu'il était ministre de l'Industrie et du Commerce, alors qu'il participait avec nous aux premiers préparatifs du livre blanc gouvernemental et dans lequel il nous suggérait avec beaucoup de vigueur d'introduire les éléments suivants".

M. Tremblay invoque alors son privilège de député pour mettre en garde ses collègues d'hier: "Si on commence à sortir des textes confidentiels qui circulent à l'intérieur du Conseil des ministres, je sortirai d'autres textes moi aussi. Un peu ébranlé, l'ex-ministre rappelle avec raison que, depuis sa "démision" fracassante, en septembre, il n'a pas utilisé des documents ou dossiers dont il avait une connaissance privilégiée, et il invite M. Morin et les autres ministres à avoir la même décence et la même courtoisie.

Une "job de bras"

L'incident aurait pu se terminer là si la vice-présidente, Mme Louise Cœurrier, avait été alerte et vigilante, mais elle a laissé la sauce se gâter encore plus. Le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, rappelle qu'il a participé à la conférence de Victoria, avec M. Morin, en juin 1971, et qu'il pourrait rendre publics des mémos signés par le ministre actuel. M. Camil Samson évoque le sérieux et la gravité de l'affaire, qui met en cause la solidarité ministérielle, et demande comment il pourrait obtenir tous les textes privés qui ont circulé dans ce gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. M. Morin répond qu'il ne veut que faire "une lecture brève" d'un document qui n'est pas secret et qui s'intitule: Le Québec, notre seule vraie patrie. Il exhibe un autre document relatif à Victoria, et avec lequel, réplique-t-il à M. Rivest, "on

pourra peut-être s'amuser beaucoup plus que vous ne pensez".

Ayant accompli sa "job de bras", M. Morin n'a pas répliqué à une mise en garde de M. Tremblay, mais il s'est fait invectiver de belle manière par les députés libéraux.

L'incident est disgracieux. Il aurait été normal et dans l'ordre que M. Morin donne une véritable réplique à M. Tremblay, en bonne et due forme, mettant en contradiction ses propos d'hier avec ceux d'aujourd'hui. C'est de bonne guerre.

Persiflage malicieux

Il a opté pour le pire procédé qui soit, celui du persiflage et de l'allusion malicieuse, dans le seul but de discréditer non pas les opinions de M. Tremblay, mais sa personne même. C'est extrêmement déplaisant, surtout de la part de M. Morin, qui n'est pas le dernier des backbenchers mais le père même de l'étapisme qui nous vaut cet interminable débat en laçat. Ça laisse un arrière-goût amer sur ce qui nous attend au cours des prochains mois. Car si M. Morin "sort" ou s'arrange pour faire sortir ses pièces à conviction, M. Tremblay, Rivest et les autres se croient autorisés d'en faire autant. Avec les distorsions et les sélections inévitables et tendancieuses.

Et c'est là que ça devient dangereux. Une règle non écrite mais impérieuse veut que les ministres fassent preuve de retenue et de discrétion, en plus de la solidarité ministérielle, et n'utilisent pas des documents internes à des fins personnelles. La règle vaut tant pour le stage ministériel que par la suite. M. Morin lui-même l'a respectée, jusqu'à hier. Quelle mouche l'a donc piqué pour qu'il utilise à l'endroit d'un ex-collègue un procédé aussi grossier, qui met en péril ce qu'il y a de plus sacré dans notre institution parlementaire?

M. Morin est le premier à invoquer la règle du secret quand ça fait son affaire et pour prétendre que les documents internes ne doivent pas être publics. Il a invoqué cette coutume pour refuser de rendre publique, à l'automne, une étude sur l'assurance-chômage. Il l'a invoquée pour essayer d'éviter de rendre public le sondage fait sous ses soins, l'été dernier.

A cause de lui, le débat référendaire est descendu d'un cran hier. Je le déplore amèrement.

Je ne veux pas être inutilement dur envers M. Morin, qui a eu un égarement passager et qui est certes fatigué; mais il s'est comporté hier un peu comme un tueur à gages, qui prendrait un revolver de fort calibre pour abattre une punaise. Du coup, les plombs éclatent dans le visage du mercenaire et la punaise s'en tire avec élégance.

L'honorable ministre a voulu éblouir son ex-collègue; il a jeté du discrédit sur l'institution parlementaire et sur lui-même. Il a joué avec le feu, il s'y est brûlé!

la page des lecteurs

Les viticulteurs se défendent

LE SOLEIL du 9 février 1980 présente un article de M. Robert Fleury, écrit à la suite d'un colloque à l'université Laval du Dr Jocelyn Tremblay de la Société des alcools du Québec et intitulé: Le vin québécois, une industrie sans avenir.

Le Dr Tremblay n'est pas tendre à l'endroit des fabrications québécoises qui font du vin à partir du jus de raisin muté. Notre but n'est pas ici de prendre parti entre les industries et la Société des alcools. Nous imaginons que les industries sont capables de se défendre elles-mêmes. Mais, peut-être que si le consommateur québécois achète quand même le vin produit au Québec qui constitue 35 pour 100 des ventes, c'est qu'il le trouve acceptable et à un moindre prix.

Notre article a pour but de réfuter les propos du Dr Tremblay et d'éclairer le public sur la culture de la vigne qui comporte plus de 30,000 plants actuellement au Québec.

Il est vrai que la culture de la vigne a mauvaise publicité elle aussi et qu'il existe contre elle un préjugé tenace malgré que la plante ait un aspect sentimental pour

beaucoup de gens. Cela vient du fait que dans le passé certaines tentatives d'implantation ici, au moins commercialement, se sont soldées par un échec. C'est que la plupart des variétés introduites ici n'étaient pas adaptées au climat du Québec et manquaient suffisamment de rusticité ou de précocité, ou les deux, pour résister durant les mauvaises années. Cela peut se produire encore d'ailleurs dans certaines plantations actuelles. D'après nos recherches, il existe au Québec des vignobles depuis l'année 1877. Depuis ce temps, la science agricole a évolué. Nous comptons aujourd'hui présentement quatorze vignobles importants dans notre province. Seulement trois sont très connus dû à la publicité qu'on leur a attribuée depuis quelques années.

Le point capital dans l'implantation généralisée de la vigne, réside donc dans l'obtention de variétés pleinement adaptées au climat, puisque le fruit frais semble préférable au jus de raisin muté, ou concentré, dans la fabrication du vin. Il est vrai que le jus de raisin importé d'Europe actuellement est, du moins nous l'espérons, celui provenant de vignes de vitis vinifera,

au goût vineux, qui donne les grands vins, sinon il ne serait pas meilleur que celui des hybrides producteurs directs que nous cultivons en Amérique, sauf en Californie.

Il est vrai qu'il existe des vignes pleinement adaptées à notre climat pour la rusticité, la précocité, le rendement. Reste que la qualité pour le vin est variable suivant les différentes variétés, mais caractéristique est parfaite; la science de la génétique est là pour ça. C'est une question de recombinaisons à faire. La génétique agricole peut améliorer la vigne. Le raisin non acceptable pour la fabrication du vin pourrait être consommé comme raisin de table.

Au Québec nous avons quelques variétés rustiques et aussi la vigne sauvage qui est en abondance le long du Saint-Laurent. Voilà un matériel génétique largement suffisant pour un programme d'amélioration par l'hybridation et la sélection. La création de variétés de vigne, comme celle de toutes les espèces fruitières, demande de 5 à 10 ans pour la vigne, mais il faut bien que quelqu'un commence!

D'autres régions de l'Amérique du Nord qui ont un climat semblable au nôtre, ont des vignobles qui s'agrandissent de plus en plus, et quelques stations de recherches qui travaillent constamment à améliorer les variétés qu'elles cultivent déjà, et à en essayer de nouvelles provenant de recherches faites dans les autres pays producteurs.

Ici au Québec, nous avons connaissance de M. J.O. Vandal, agronome généticien, professeur à la retraite de l'université Laval, qui depuis 30 ans a fait des essais de variétés et aussi de l'hybridation. Il maintient à titre personnel, ses travaux qui pourraient être aisément amplifiés dans une station expérimentale.

Lorsque les travaux de recherches de la station expérimentale de Québec aura produit de nouvelles variétés, dont la qualité dépassera celle des variétés existantes, les vignes des premières plantations pourront servir à la fourniture de raisin de table ou de porte-greffe.

L'Association des viticulteurs du Québec Inc.
Ste-Pétronille, I.O.
par Gilles Rondeau
président

L'impôt exagère sur les pourboires

M. René Lévesque

Premier ministre

Avant de jeter ma lettre dans la poubelle, prenez quelques minutes et lisez-la jusqu'à la fin.

Permettez-moi de me présenter. Mon nom est Marian Sladeczek, je suis d'origine tchécoslovaque, au Québec depuis mon arrivée au Canada, c'est-à-dire depuis janvier 1972. A mon arrivée au Québec, je ne parlais pas français, mais aujourd'hui, je suis capable de comprendre et de parler votre langue. Je suis marié à une Québécoise et on a eu ensemble un petit garçon qui a 3 ans. Depuis 1977 j'ai recommencé mes études et ce à partir du secondaire III. Aujourd'hui, je suis au cégep en sciences humaines. Depuis mon retour à l'école, je me suis trouvé un emploi à temps partiel au restaurant Saint-Germain comme livreur. Avec l'aide de ma femme ça nous a permis de passer à travers ces années, mais aujourd'hui le gouvernement est en train de nous ruiner avec ses comptes d'impôt exorbitants et erronés sur les pourboires pour les années 1976, 1977 et 1978.

Je ne suis pas tout seul, on est plusieurs, des milliers et ce qui est plus triste ce sont là des Québécois comme vous M. le Premier ministre. Vos fonctionnaires ont décidé pour nous que l'on doit \$2,000, \$3,000, \$5,000 au ministère du Revenu parce que l'on n'a pas déclaré nos pourboires. Comme livreur, je peux vous affirmer que les pourboires que l'on reçoit des gens n'en valent pas la peine. Aucune justification sur les comptes reçus.

Jusqu'au temps où les pourboires ne seront pas imposés sur la facture du client, le ministère du Revenu va avoir des problèmes avec les employés dans la restauration.

Savez-vous, M. le Premier ministre que le 15 novembre 1976, on a eu espoir, joie et confiance en vous, mais aujourd'hui, on est triste, le moral est à terre, la confiance est partie. On est déçu de notre gouvernement, le gouvernement des Québécois.

Marian Sladeczek,
Sainte-Foy

La situation de l'industrie vinicole

Monsieur Robert Fleury

J'ai pris connaissance de l'article intitulé "Le vin québécois: une industrie sans avenir" que vous avez rédigé dans LE SOLEIL du 8 février dernier à la suite d'une conférence que j'avais prononcée lors du dernier colloque "Vivres 1980" de l'université Laval.

Vous me permettrez d'abord de vous dire que vous avez mis en évidence certains aspects des propos que j'ai tenus à l'occasion de ce colloque en leur donnant une por-

tée exagérée par rapport à leur véritable signification.

Si vous relisez le texte de ma conférence, vous constaterez, en effet, que l'esprit de l'exposé était (et demeure) de donner un point de vue strictement personnel, avec un maximum de rigueur scientifique et dans une perspective bien particulière: celle des techniques de fabrication du vin au Québec. Ces propos ont été tenus dans un cadre restreint de spécialistes préoccupés par l'aspect technologique de la fabrication du vin.

Les opinions que j'ai émises n'avaient aucunement pour but de condamner l'un ou l'autre des éléments qui composent l'industrie vinicole au Québec, ni de porter un jugement sur les orientations qui ont été prises dans le passé par les personnes intéressées au progrès de cette industrie.

Dans ce même article, vous rapportez que la SAQ avec dix (10) vins importés avait réussi à s'accaparer 65 pour 100 des ventes dans les épiceries, alors que quinze (15) vins québécois récoltaient difficilement 35 pour 100 de ce marché. Il aurait fallu ajouter la précision fondamentale dans ce cas, que ces pourcentages s'appliquent strictement au marché des vins de table, abstraction faite des vins mousseux, des vins pétillants et des apéritifs produits au Québec.

En effet, lorsqu'on inclut ces trois dernières catégories, la proportion des ventes des produits québécois atteint alors 47,9 pour 100 des ventes dans les épiceries alors que les produits mis en

bouteilles par la SAQ occupent 52,4 pour 100 de ce marché.

Dans le même esprit, il faut souligner que contrairement aux chiffres cités dans votre article, le Baby Duck (qui n'est pas un vin de table, mais un vin mousseux à faible teneur en alcool) atteint 270,000 caisses annuellement tandis que le Cuvée des Patriotes (rouge) atteint 302,000 caisses et non 900,000 caisses. Cette précision permet de nuancer le jugement défavorable que laisse supposer votre article sur la popularité des vins fabriqués au Québec.

Nous sommes conscients que cette mise au point ne parviendra pas à effacer totalement la fausse impression que votre article a pu laisser dans l'esprit de tous vos lecteurs. Nous espérons toutefois qu'elle pourra contribuer à une meilleure compréhension de l'industrie vinicole au Québec.

Jocelyn Tremblay, directeur
Contrôle de la qualité
Société des alcools du Québec

Des travailleurs de Matane protestent

Monsieur Denis Cassista
Directeur général de la
Coop Bas-Saint-Laurent
Bic, Rimouski

À la suite de votre conférence de presse donnée récemment sur les ondes de Radio-Canada et de CFE-TV, conférence de presse à laquelle vous annonciez la fermeture de la Laiterie de Matane, par la Coopérative du Bas-Saint-Laurent, nous nous permettons, Monsieur Cassista, certaines mises au point.

Vous avez "oublié" lors de cette décision de tenir compte de l'article 17.02 de notre convention collective qui mentionne qu'un avis de 2 mois doit être donné avant d'effectuer des mises à pied à la suite d'un changement technologique.

À votre interlocuteur qui vous posait la question suivante: "Pourquoi n'avez-vous pas avisé ces travailleurs deux mois à l'avance?" Vous avez répondu: "Nous avions peur d'un certain boycottage, nous avions peur également que certains corps étrangers soient ajoutés au lait".

Monsieur Cassista, nous prenions-vous pour des imbéciles? Si nous avions voulu vous causer du trouble, nous avions tout de même 48 heures pour le faire. Mais tel n'a pas été le cas et vous le savez fort bien à ce moment-là. D'un commun accord nous avons accompli notre travail avec dignité, nous avons laissé les lieux comme si chacun devait reprendre son travail le lundi. L'outilage, la machinerie, tout a été respecté et remis en parfait état, n'est-ce pas?

De tels jugements, Monsieur Cassista, ne sont dignes que de gens comme vous qui n'avez même pas eu l'audace de vous présenter vous-même le 17 janvier 1980 à midi pour nous faire part de votre décision de fermer l'établissement dans les prochaines 48 heures. Vous en étiez le directeur pourtant, mais vous avez délégué un de vos collègues à cette tâche. Vous avez préféré faire l'autruche et vous cacher derrière un micro ou derrière une caméra de télévision pour avancer de tels jugements sur le dos de travailleurs qui ne vous avaient que trop respecté.

Votre stratégie a très bien réussi, des dizaines d'employés perdent leur gagne-pain et plusieurs d'entre eux y laissent même une partie de leur cœur puisqu'ils étaient les piliers de cette entreprise matanaise.

Nous avons choisi de terminer notre boulot en citoyens dignes, en Matanais consciencieux et nous en sommes fiers.

Cette même fierté, Monsieur Cassista, l'avez-vous au fond de votre cœur.

Les travailleurs honnêtes et dévoués de la Laiterie de Matane
par Jocelyne Côté
Matane

Précisions d'une ergothérapeute

J'aimerais apporter un éclaircissement à la lettre rédigée par M. Claude Châtelain et parue dans l'édition du SOLEIL du 28 février 1980.

En effet, je tiens à mentionner que je ne suis aucunement concernée par les propos, quels qu'ils soient, tenus par l'ergothérapeute en question lors d'une émission diffusée sur les ondes de CKRL-FM.

Pour éviter toute confusion, il aurait été préférable qu'elle s'identifie comme responsable de la clinique de basse vision puisque telle est sa principale fonction.

Nicole Turcotte
Ergothérapeute au
centre Louis-Hébert

Trop capable!

Réponse à Mme Marie-Thérèse Darveau Lemelin au sujet de sa lettre parue dans le journal du 8 février.

Cette lettre concernait sa confession auprès des Américains et où elle s'accusait de leur avoir tout volé.

Non! Est-ce possible? Vous avez tout fait cela. Haro!

Heureux couple que le ridicule ne tue pas.

Vous êtes sûrement très complexes à l'intérieur. Alors...

Je vous absous.

Jean Lévesque
Rimouski

Contre la fermeture de Vaillancourt

Le 19 février 1980, la police de la ville de Québec a expulsé une soixantaine de travailleurs syndiqués CSN qui occupaient depuis le 7 février la boulangerie Vaillancourt. Cette expulsion est survenue alors que ces employés avaient recommencé à produire du pain afin de montrer leur volonté de ne pas laisser le groupe Samson, leur employeur, fermer l'usine.

À l'heure où le chômage frappe très durement et où les conditions faites aux chômeurs sont de plus en plus difficiles, nous dénonçons cette action de la police et nous appuyons fermement la lutte des ouvriers et ouvrières de Vaillancourt contre la fermeture de leur usine. Nous sommes solidaires de leur juste lutte pour conserver leur emploi et exiger la réouverture de leur usine.

Les fermetures d'usines, tout comme les coupures de postes sont des techniques utilisées par les capitalistes pour conserver leur

marge de profits, quand ce n'est pas pour l'accroître. Ainsi, au nom du profit, ils sont prêts à mettre des travailleurs en chômage. Par après, la propagande s'efforce à montrer les chômeurs comme des paresseux et des parasites! Les gens de Vaillancourt nous donnent un exemple du contraire en faisant tout pour garder leur emploi; et c'est la police qui est venue les mettre dehors, tout comme le groupe Samson.

Nous invitons et incitons fermement la population à appuyer ces ouvriers et ouvrières.

Unissons-nous contre toutes les fermetures d'usines.

Les membres du Comité chômeurs et travailleurs de Québec par:

A. A. Gagné
R. Marois
R. Labelle
J. Poitras

Une belle initiative de Taillefer

Certaines précisions doivent être apportées, à la suite des commentaires désobligeants émis le 13 février dernier, touchant les sourds-muets.

J'adresse mes félicitations à la compagnie Taillefer pour son innovation publicitaire relative au système gestuel de communication. Il est temps que la publicité se penche sur cette question.

Ces handicapés ne désirent inspirer aucune pitié. Comme tous et chacun d'entre nous, ils veulent être traités comme des parlants. Nous, supposément normaux, sommes gênés et troublés par les handicapés qui nous entourent. Or, il est à se demander parfois, qui des "handicapés" ou des soi-disants "normaux", sont les plus affectés.

Il faut être bien mal informé sur le sort de ces personnes pour affirmer qu'elles ne voient et/ou ne regardent pas telle ou telle chose. La télévision et les journaux sont les deux moyens de communication les plus utilisés par ces gens.

Il faut remarquer que l'acuité

visuelle de ces personnes est extrêmement développée, ce qui leur permet de lire sur les lèvres, même à la télévision, ce que nous, gens parlants ne remarquons même pas.

Bien chanceux, nous sommes, de pouvoir profiter de toutes nos facultés. Nous n'en sommes pourtant pas responsables; pourquoi eux et non pas nous? Si ces gens s'acceptent tels qu'ils sont, quelle différence y a-t-il entre eux et nous?

J'ai un frère sourd-muet et cette question me touche personnellement.

Dans un monde où si peu de gens se comprennent, la communication interpersonnelle de ces non-parlants est un exemple que nous aurions sans doute intérêt à approfondir.

Magdalena Savard,
Sainte-Foy, Québec.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

AVIS DE CONVOCATION

CAISSE POPULAIRE DE ST-ALBERT-LE-GRAND (QUÉBEC)

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire de St-Albert-le-Grand (Québec) se tiendra

LE LUNDI 31 MARS 1980, A VINGT HEURES
AU SOUS-SOL DE LA CAISSE, 3180, 1^{re} AVENUE

Veillez noter que, lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contre-signé par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la Caisse.

Tous les membres sont cordialement invités à participer à l'assemblée.
Québec, 3 mars 1980

Raymond Rhéaume,
secrétaire

(Annonce)

Plan de Recette à domicile pour perdre la graisse disgracieuse

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même un plan de recette. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour le remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe deux fois par jour et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas le moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la

svelte de votre ligne, si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne semblent pas disparaître comme par magie du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez la méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme la cellulite disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

"TROUVEZ VOTRE NOM"

dans les annonces classées du SOLEIL



Le concours "TROUVEZ VOTRE NOM" dans les annonces classées du Soleil commence le 5 mars. Tous les jours, jusqu'au 15 mars, cinq noms probables de deux étoiles y seront cachés. Si vous découvrez le vôtre, vous aurez 48 heures pour vous présenter au Service des ANNONCES CLASSÉES, afin de réclamer vos 2 billets pour le spectacle des

ICE CAPADES

du 19 au 23 mars.

Ne manquez pas de parcourir les ANNONCES CLASSÉES afin de voir si votre nom y apparaît

du 5 au 15 mars.

Le Soleil a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi des loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement. Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

NOUS SERONS À L'ÉCOUTE POUR VOUS ABONNER. COMPOSEZ

647-3333
DÈS 8H30

Nous prenons vos appels jusqu'à 19h30 tous les soirs de la semaine, du lundi au vendredi inclusivement.

LE SOLEIL



Il y a de tout au Salon de la femme.

Le 10e Salon de la femme

En sortant du Pavillon de la jeunesse, hier après-midi, à 13h45, j'ai vu et j'ai entendu les croisements des premières corneilles. C'est un heureux présage pour Jean-Pierre Bertrand qui a inauguré, au même endroit, hier soir, son 10e Salon de la femme.

Ce 10e Salon de la femme du Québec Inc. se tient en effet du 7 au 16 mars aux pavillons de la jeunesse et des congrès du parc Expo-Québec. Cette année, on y compte plus de 200 exposants qui s'y répartissent les 308 kiosques disponibles. Comme le dit la réclame, "Y a de tout là-dedans": une banque d'yeux, des perruques, des foyers extérieurs et intérieurs, Angelina Di Bello, la charcuterie Bilopage, une boutique d'épilation, des photographes, des tricoteuses, de la mode "en masse" (le défilé de mode est même commandité par LE SOLEIL)

Carnaval: budget bouclé

Le budget du 26e Carnaval de Québec balancera. On ne peut pas encore préciser au sou près, mais on peut affirmer en tout cas que les finances du dernier Carnaval de Québec balanceront.

Le budget du Carnaval est de \$1,9 million. Normalement, il ne devrait manquer que \$15,000 ou \$20,000 tout au plus pour boucler à zéro. Aussi bien dire que ça balance puisque \$20,000 sur un budget de près de deux millions, c'est à peine un déficit d'un pour cent.

Cette année, la population a donné au Carnaval environ \$726,000 (la bougie et l'effigie); les hommes d'affaires ont investi \$403,000; et les

et, nécessairement, la fameuse maison qui court les salons, "Niagara Cyclo Massage".

On y trouve aussi le Mouvement des femmes chrétiennes, le club de hockey des Nordiques de Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui, selon moi, serait plus à sa place au Salon camping et sport qui suivra dans 15 jours, le patro Saint-Vincent et la maison, Elle... dont on entend de plus en plus parler.

L'entrée n'est pas gratuite (\$3 pour tous et \$2 pour l'âge d'or et les groupes); le salon est commercial (Jean-Pierre Bertrand, le promoteur, ne s'en cache surtout pas), mais je dois avouer très honnêtement que vous en aurez pour votre argent. Vous aurez même droit, en prime, à Michel Louvain, à Monique Vermont et à Jean Faber.

différents niveaux de gouvernement \$587,000.

La générosité publique constitue une augmentation de 13 pour 100 sur l'an dernier et, pour les hommes d'affaires, c'est une augmentation de 15 pour 100. Par contre pour les gouvernements, c'est une baisse de 14 pour 100, baisse qui est attribuable au fait qu'en 1980, le gouvernement fédéral n'a pas donné un sou, alors que l'an dernier, pour la première fois, Ottawa avait fait don d'une subvention de \$25,000.

Une subvention supplémentaire de \$75,000 du gouvernement provincial permet ainsi au Carnaval de boucler son budget.

Bonne journée, mesdames

Demain, c'est la Journée internationale de la femme. Les hommes n'ont pas encore la leur, mais cela n'a pas d'importance. Je tiens à en profiter pour souhaiter une bonne journée à toutes les femmes, spécialement à celles qui lisent cette chronique et particulièrement aux superféministes qui me font les yeux doux au moins une fois par semaine.

Il faut cependant au moins reconnaître que le mouvement féministe aura fait prendre conscience aux femmes et aux hommes de l'état d'infériorité dans lequel elles vivaient depuis toujours. En Amérique, les femmes se sont affranchies. Elles ne demeurent plus à la maison. Elles travaillent presque toutes à l'extérieur et elles gagnent juste assez d'argent pour payer la bonne qui garde leurs enfants. La bonne n'est pas encore un "bon", mais à

force de chialer, les féministes finiront sans doute par inventer le métier de "bon". Les femmes pourront ainsi enfin s'affranchir et se payer un "bon" plutôt qu'une bonne du même sexe que le leur.

Cela ne fait pas longtemps que les femmes du Québec sont libérées. Laissez-moi, pour vous le prouver, vous remémorer les mots de la fameuse chansonnette "Vive la Canadienne", écrite il y a quelques décennies à peine par un prêtre du nom de F.X. Burque.

"Vive la Canadienne et ses jolis yeux doux.

Que d'enfants elle donne, à son joyeux époux

Elle fait à merveille la bonne soupe aux choux

Ce n'est qu'au cimetière que son règne se dissout."

Des gens extraordinaires

Le lieutenant-colonel Charles-A. Villeneuve, commandant et chef de musique de la fanfare du Royal 22e Régiment, vient d'être promu au plus haut poste qu'un musicien militaire puisse accéder.

Depuis janvier dernier, le lieutenant-colonel Villeneuve est devenu commandant de l'École de musique des Forces canadiennes, ainsi que conseiller de service et superviseur de toutes les musiques militaires canadiennes. C'est le premier Canadien français à occuper ce haut poste de responsabilité; il succède au lieutenant-colonel Tom Miller.

Natif de L'Ange-Gardien, le lieutenant-colonel Villeneuve avait

pris la direction de la musique du Royal 22e Régiment en août 1978.



Vente record d'effigies

Le Carnaval de Québec a vendu près de 250,000 effigies du Bonhomme Carnaval (248,547) cette année. C'est un record.

C'est ce qu'a annoncé, hier midi, le président du 26e Carnaval de Québec, M. Gilles Nadeau, à l'occasion d'une conférence de presse dont le but était de rendre publics les noms des gagnants du concours de l'effigie, qui sont: M. Rémy Hébert, gagnant d'une automobile de marque Acadian; M. Paul-André Labbé, gagnant d'une Chevrolet 1980; Mme Jeannette Paré, gagnante d'un voyage pour deux

personnes à Cancun, au Mexique, et d'une allocation de voyage de \$1,000.

Par ailleurs, Mme Aline Giguère a mérité un prix de \$1,000 et Mme Aline Juneau, \$250, tout comme MM. Fernand Dorval et Jean Labrie. Tous les gagnants sont de la région de Québec.

Notons que trois prix de \$100 peuvent encore être réclamés. Il s'agit des numéros 595,380, 672,653 et 743,226. La date limite pour réclamer ces prix est le 15 mars 1980.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Mon carnet mondain

Pornographie

A l'occasion de la journée internationale de la femme, il y aura un atelier d'échange et de réflexion sur la pornographie qui se tiendra à l'Auberge des Gouverneurs, place Hauteville, le 8 mars à 18h et le 9 mars à 19h30. Cet atelier sera animé par Florence Bolté.

Guides touristiques

L'école des guides historiques débute ses cours, le lundi 10 mars, au cégep de Sainte-Foy à 19h30. Pour informations, s'adresser à madame Marie Ladouceur à 657-3710.

Halte-garderie

Une erreur de chiffre s'est glissée dans la notice que j'écrivais récemment à propos de la halte-garderie Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle à Sainte-Foy, faisant d'un bon mauvais numéro de téléphone. Deux chiffres avaient été inversés. Le bon numéro de téléphone pour rejoindre cette halte-garderie est donc 657-4307 (six-cinq-sept-quatre-trois-zéro-sept).

Artisanat

Une exposition d'artisanat présentée par le "Groupe des artisans" de Saint-Raphaël de Bellechasse se tiendra, en fin de semaine, au centre communautaire paroissial. Ça débute ce soir à 20h30.

Spectacle musical

Le conseil de la fabrique de la paroisse Saint-Antoine de Bienville présente la chorale "Pleins Feux" et le "Stage Band", du collège de Lévis sous la direction de Raymond Couture, dimanche à 20h en l'église paroissiale. Les cartes, disponibles au presbytère, se vendent \$2.

Pohenegamook

L'Office franco-québécois dispose encore de quelques places

pour un stage qui s'intitule "Découverte de la trappe de Pohenegamook" et qui se déroulera du 17 au 30 mars. Pendant ce stage qui s'adresse aux hommes et aux femmes, une dizaine de Québécois côtoieront une dizaine de Français et feront ensemble l'apprentissage de la trappe sous la tutelle de guides spécialisés. Les intéressés n'ont qu'à téléphoner à Montréal à (514) 873-4255.

Femmes de carrière

Tout le monde est invité à une dégustation de vins et de fromage qu'offre l'Association des femmes de carrière de la ville de Québec, samedi à 19h au centre des loisirs Saint-Sacrement, 1310 rue Garnier.

Le Québec en camping

L'Association des terrains de camping du Québec a lancé cette semaine, à Montréal d'abord, puis à Québec le lendemain, sa campagne de promotion annuelle sous le titre de "Prenez l'tour du Québec en camping". L'ATCQ qui ne regroupe que 161 des 700 terrains de camping du Québec offre cependant aux 200,000 familles de campeurs du Québec 50,000 des 65,000 places disponibles dans la province. L'association sera au salon camping et rand, à la fin du mois.

La mode bariolée

J'ai assisté mercredi soir, au Holiday Inn de Sainte-Foy, à mon deuxième défilé de mode de la semaine. Celui-ci était présenté par la maison Norman. Les robes des filles étaient moins éclaboussantes que celles présentées par les mannequins de la maison "Le Château", en début de semaine, mais elles étaient quand même très "bariolées". Décidément on n'aura pas le choix. Cet été, ce sera une orgie de couleurs.

Sentence le 8 avril pour un ex-felquiste

MONTREAL (PC) — L'ancien felquiste Alain Allard, qui a passé 11 années en exil à Cuba, connaîtra le 8 avril le sort que lui réserve le tribunal pour sa participation à trois attentats à la bombe en 1968.

Agé de 33 ans, Allard a admis sa culpabilité le 15 février et aurait normalement dû connaître sa peine, hier, mais le juge Jacques Lessard en a retardé le prononcé en expliquant qu'il n'avait pas eu le temps de préparer un jugement écrit.

Deux des trois engins, qui avaient été placés au Club de Réforme du

parti libéral et au Club Renaissance de l'Union nationale n'avaient pas explosé.

La troisième, placée près d'un immeuble de la Société des alcools avait causé des dégâts mineurs.

La défense a réclamé une sentence suspendue, mais le ministère public a exigé six mois d'emprisonnement.

Cette peine serait d'ailleurs la même que celle qui a été imposée à l'ex-felquiste Jean-Pierre Charette, qui a admis sa culpabilité sous les mêmes chefs, il y a un an.

CHEZ "NAPERT" C'EST MOINS CHER! Napert paie la taxe, hâtez-vous d'en profiter!

ETAGERE
15" X 72" X 80"
Finition en mélamine de belle qualité. Lumière intérieure. Couleur: canelle ou blanc.

\$498

"NAPERT" paie la taxe

MOBILIER de CHAMBRE

à coucher moderne. Complet, tel qu'illustré (matelas en sus)

\$799

"NAPERT" paie la taxe

CHAISE
sur billes
Tout en merisier, coussin réversible, choix de motifs et de couleurs. Autres modèles en spécial en magasin.

\$109

"NAPERT" paie la taxe

MOBILIER DE SALON
moderne comprenant 2 centres et 3 coins. Coussins de sièges épais, coussins de dos en caoutchouc mousse épais et moelleux. Choix de couleurs.

\$649

"NAPERT" paie la taxe

LIVRAISON IMMEDIATE OU MISE DE COTE

MEUBLES

NAPERT

HOTPOINT 'INGLIS'
BELANGER
MAYTAG
JENN-AIR
HITACHI

& FILS Ltée

859 PRINCIPALE
SAINT-SYLVESTRE
596-2228

LIVRAISON GRATUITE DANS TOUT LE QUEBEC ET LA BANLIEUE

A 10 minutes du pont Laporte
Sortie 115 de l'Autoroute 73

PLAN MISE DE COTE
FACILITE DE PAIEMENT

107, INDUSTRIEL
ST-LAMBERT DE LEVIS
889-9705
LIGNE DIRECTE

LE SOLEIL

vous invite au

10^e

Salon de la Femme du Québec Inc.

du 7 au 16 mars
Pavillons de la Jeunesse
et des Congrès
Parc Expo Québec
de 13h00 à 23h30

Spectacles tous les jours
et **PARADES DE MODE**
à 15h00 et 21h00

EN COLLABORATION AVEC

LE SOLEIL

Des cours lundi au cégep de Limoilou

par Damien GAGNON

Les cours reprendront lundi au cégep de Limoilou, à la suite du retour au travail, aujourd'hui, des employés de soutien et des professeurs.

Cette bonne nouvelle pour les étudiants privés de cours depuis six semaines, a été annoncée, hier, par le directeur du personnel du cégep, M. Yves de Bellevue.

Les étudiants de Limoilou seront ainsi les derniers à retourner en classe à la suite de l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et les employés de soutien de cégeps. Dans les six autres cégeps de la région et de l'Est de la province qui ont été touchés par le débrayage, les cours ont repris hier et avant-hier.

Selon un porte-parole du syndicat, les employés de soutien ont décidé de retourner au travail même si le cégep n'a pas accédé à leur demande de compensation pour les jours de récupération que devront effectuer les employés. Pour le cégep, il ne peut être question de payer en temps double les employés après le 23 mai, date du début de la période de récupération pour les étudiants, avait soutenu le directeur général, M. Yvon Beaulieu. Quant aux autres demandes des employés de soutien, elles auraient été acceptées, toujours selon le porte-parole du syndicat.

Quant aux professeurs, M. de Bellevue a souligné qu'il avait été convenu qu'ils reprendraient le travail dès que les employés de soutien mettraient fin

à leur débrayage. Les négociations se poursuivent toujours entre le gouvernement et les représentants syndicaux pour le renouvellement du contrat de travail des professeurs de cégeps.

Une autre grève?

Rappelons que lors du débrayage des employés de soutien, la direction du cégep a décrété un lock-out. Il y a quelques jours, elle décidait de la levée du lock-out avec effet rétroactif au 4 février.

Au début de la semaine, le syndicat des professeurs soulignait que la décision de l'administration du cégep ne touche que l'aspect salarial et non l'ensemble du protocole de retour au travail. On affirmait même que les syndicats pourraient décider, une fois de retour au travail, d'entreprendre des moyens de pression, ce qui n'exclut pas le recours à la grève, si le protocole de retour au travail n'est pas réglé à leur satisfaction.

Hier, le président du syndicat, M. Yvon Poirier, soulignait qu'il n'y avait toujours pas entente au niveau du protocole de retour au travail. Lundi, il y aura assemblée générale des professeurs.

Soulignons que c'est également lundi que reprendront les cours du soir. Pour ce qui est des cours à temps plein du centre de la main-d'oeuvre, ils ont repris aujourd'hui. Pour ceux qui n'ont pu le faire, il y aura deux périodes d'inscriptions, l'une ce soir de 18h30 à 21h, et samedi de 9h à 12h.

par Marcel COLLARD

justice



En prison pour vingt mois pour tentative de meurtre

son geste, d'ajouter le procureur, il fit appel à un médecin.

Me Alain Gauthier, qui représentait le ministère public, a appuyé la recommandation de Me Goulet pour ne point incarcérer Gagnon dans un pénitencier.

Le juge Sirois nota que Gagnon n'était point un homme criminel, qu'il avait réagi à une situation tournant à son désavantage et qu'il n'avait pas lieu de craindre une récidive. Précisant qu'il voulait aider, le juge Sirois ordonna à Gagnon de ne pas communiquer avec la victime, de s'abstenir de la possession d'une arme à feu durant huit ans, de consulter le psychiatre au moins à tous les deux mois et de voir un agent de probation sur une base mensuelle, durant trois ans. Le tout est assorti d'une ordonnance de probation d'une durée de trois ans. La sentence étant inférieure à 24 mois, Gagnon pourra donc être détenu au centre de détention de Québec.

Malgré les motifs de son vol

Le juge André Bilodeau a con-

damné un homme de 33 ans, à 18 mois de prison. Celui-ci, pour assurer le minimum vital à sa famille, avait commis un vol à main armée de \$222, le 12 décembre 1977, dans un petit commerce d'accommodation de Saint-Nicolas, avec la complicité de son épouse.

Le 14 février, le juge avait accordé un sursis de sentence à l'épouse, croyant qu'elle avait été entraînée par son mari. Ce dernier, écrit le juge Bilodeau dans le texte de la sentence, est un père de famille issu d'un milieu de très bonne qualité, animé d'une saine ambition de réussir dans la vie, mais malheureux dans l'emploi à la suite de la faillite de ses deux principaux employeurs.

Dans le présent cas, le juge rappelle que le propriétaire de l'établissement avait vendu son commerce en raison des vols dont il fut victime et il écrit que malgré la sympathie qu'on peut ressentir pour le prévenu, il faut rechercher dans le prononcé de la sentence, les moyens les plus efficaces d'assurer la protection de la société.

Me Robert Parrot, procureur du ministère public, réclamait une pei-

né de pénitencier, mais le procureur de la défense, Me Richard Grenier souhaitait la prison durant les fins de semaine.

Le juge Bilodeau avait émis l'avis que le cas représentait des difficultés assez rares en raison du contexte de ce vol, attribuable à la misère.

Précisons cependant que le même homme a également été accusé d'un vol à main armée, d'une somme de \$504, dans la nuit du 15 au 16 novembre 1977, au marché d'accommodation Huot, à Saint-Nicolas. Le procès, devant un juge sans jury, devrait trouver son aboutissement aujourd'hui.

Un club social au palais de justice

Les employés du palais de justice de Québec songent à se doter d'un club social, administré par une corporation sans but lucratif, dont le but essentiel serait d'améliorer la qualité de vie dans le milieu de travail.

Les agents de la GRC ne veulent pas être blâmés

OTTAWA (PC) — Deux avocats représentant des agents de la Gendarmerie royale du Canada impliqués dans des activités douteuses des forces policières fédérales ont demandé, hier, à la Commission McDonald d'éviter, dans son rapport final, de porter des accusations d'activités illégales ou répréhensibles contre certains membres de la police fédérale.

Les deux avocats, Claude Thomson et Harvey Yarosky, ont soutenu que le mandat de la commission ne lui confère pas le droit d'identifier certains agents de la GRC.

Le rapport devrait plutôt se limiter à indiquer si les activités de la police fédérale pendant la période de deux ans et demi sur laquelle a porté l'enquête étaient légales et à présenter des recommandations sur la façon d'éviter que la police ne commette à l'avenir des gestes illégaux.

Les "mini-procès" devant la commission vont ternir aux yeux du public la réputation des agents impliqués, a dit Me Thomson qui représente le commissaire R. H. Simmonds de la Gendarmerie, ainsi que d'autres agents.

Il a de plus indiqué que les accusations portées contre les agents fédéraux devraient l'être par l'intermédiaire d'un comité de discipline ou encore par le moyen de poursuites au criminel.

son ne se contenterait pas seulement de critiquer certains agents de la GRC, mais pourrait même exonérer de tout blâme d'autres de leurs collègues. Donc, il serait injuste de qualifier d'illégaux certaines activités de la GRC, sans préciser le rôle que chacun des agents impliqués a pu jouer.

M. McDonald n'a pas voulu indiquer si le rapport de la commission porterait des accusations de mauvaise conduite contre certains agents. Dans l'affirmative, la commission devra en aviser l'intéressé, pour lui donner la possibilité de s'expliquer.

Dans un autre ordre d'idées, l'ex-soliciteur général du Canada, M. Francis Fox, a maintenu que la GRC ne l'avait jamais informé, en juin 1977, d'une enquête interne portant sur les prétendues activités illégales de ses membres.

Selon M. Fox, c'est le premier juin 1977 que l'enquête aurait débuté, mais M. Maurice Nadon, alors commissaire de la police fédérale, et M. Michael Dare, chef des services de sécurité, ne l'en ont pas informé, même si les trois hommes se sont réunis plusieurs fois au cours de ce mois pour discuter des accusations portées contre la police fédérale par deux ex-agents de la GRC.

L'ex-soliciteur général, qui en était à sa troisième journée de témoignage, a indiqué qu'il avait lui-même établi sa propre enquête, ignorant qu'une autre était déjà en cours. Les résultats de cette enquête devaient conduire à l'établissement de la Commission McDonald, devant laquelle il témoignait.

M. Fox, maintenant Secrétaire d'Etat du Canada et ministre des Communications, poursuivra son témoignage la semaine prochaine.

Par téléphone
UN TEXTE BIBLIQUE OU UNE PRIERE
24 heures sur 24
681-0152
Un nouveau service de Prières-Secours

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mercredi 5 mars, en page E-9 de ce journal.

Vous auriez dû lire:
FEVES GERMEES
Emballage de 1 livre
Produit du Québec

.45 ch.



Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Affaires culturelles

Appel préliminaire d'offres de service. Fouille et analyse de données archéologiques et ethnologiques à LG-3, Baie de James.

Le ministère des Affaires culturelles recherche des personnes ou sociétés intéressées à présenter des offres de service pour la réalisation d'un programme de recherches archéologiques et ethnologiques dans la région du réservoir LG-3 à la Baie de James.

Le mandat consistera à effectuer des fouilles ou des sondages intensifs sur 11 sites archéologiques, à compléter des recherches ethnologiques, à analyser les données recueillies sur ces sites et sur 32 autres inventariés antérieurement. Ces données archéologiques, ethnologiques et environnementales seront interprétées en les intégrant à un modèle d'adaptation à la forêt boréale en fonction d'une économie de chasse-pêche-cueillette. Le contractuel devra aussi préparer un texte et des illustrations pour fins de publications.

Les intéressés devront faire parvenir leur nom à: M. Camil Guy, directeur, Direction de l'archéologie et de l'ethnologie, Ministère des Affaires culturelles, 6, rue de l'Université, Québec, G1R 5A6.

Les offres doivent être accompagnées d'un curriculum vitae du ou des professionnels qui seraient appelés à travailler à ce programme (scolarité, expérience ainsi que compétence spécifique directement reliée au projet).

Les inscriptions devront être expédiées au plus tard le 28 mars 1980 à l'adresse ci-dessus.

Gérard Frigon, Sous-ministre

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Appel préliminaire d'offres de service — Programme de recherche en histoire sur Place Royale.

Le ministère des Affaires culturelles recherche des personnes ou sociétés intéressées à présenter des offres de service pour la réalisation d'un programme de recherche en histoire sur Place Royale.

Ces personnes doivent posséder un diplôme universitaire en histoire et plus de quatre (4) ans d'expérience en recherche sur l'histoire du Québec.

Ce programme a pour but de faire l'interprétation et la mise en valeur de Place Royale.

Le mandat consistera à faire sur une période de deux (2) ans des recherches et analyses sur différents thèmes et fonctions qui marquent l'évolution et l'occupation humaine de Place Royale, de la préhistoire jusqu'au milieu du XXe siècle.

Les intéressés devront faire parvenir leur nom à: Renée Côté, responsable du programme de recherche, Direction de l'inventaire des biens culturels, Ministère des Affaires culturelles, 6, rue de l'Université, Québec, Qué., G1R 5A6.

Les offres doivent être accompagnées d'un curriculum vitae du ou des professionnels qui seraient appelés à travailler à ce programme (scolarité, expérience ainsi que compétence spécifique directement reliée au projet).

Les inscriptions devront être expédiées au plus tard le 28 mars 1980 à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Gérard Frigon, Sous-ministre

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
9495	impression de fiches d'apprentissage en science (format: 11 134 000 de pages)	Québec
9496	composition et impression de 9 numéros de la «Bibliographie du Québec» 3 000 exemplaires de 85 pages par numéro.	Montréal
9497	Sont admis à soumissionner les imprimeurs ayant leur place d'affaires dans la région métropolitaine de Montréal. (Seulement pour la S.P. 9496)	Québec
9498	impression en quatre couleurs de sept lots différents de dépliants pour un total de 450 000 exemplaires.	Québec
9499	impression de 43 rapports dans les séries RG, ES, V et DPV, 30 cartes et 15 pochettes approx.	Québec
Clôture des soumissions: 20 mars 1980 à 15 h		
9489	4 965 fauteuils métalliques rembourrés.	Québec et Montréal
9490	4 500 chaises empilables (rembourrées) sans bras.	Montréal
9491	2 400 tables, dessus en plastique stratifié et piètement métallique.	Québec et Montréal
9500	497 lits types hôpital et semi-hôpital.	Divers
Clôture des soumissions: 21 mars 1980 à 15 h		
9503	259 réfrigérateurs domestiques de 420 litres	Différents endroits
	236 cuisinières domestiques de 0,762 mètre	
	23 cuisinières domestiques de 0,609 mètre	
Clôture de la soumission: 25 mars 1980 à 15 h		
9502	126 classeurs métalliques horizontaux pour plans.	Différents endroits
Clôture de la soumission: 26 mars 1980 à 15 h		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:
Ministère de l'Énergie et des Ressources, Bureau des Appels d'offres, 1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué., G1R 4X8, Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Quimet

Les documents de soumission peuvent être consultés ou obtenus contre un montant de \$10,00 non remboursable à l'endroit suivant: Ministère de l'Énergie et des Ressources, 60, ave. Bernatchez, Rouyn, QC, Tél.: (819) 762-2366.

Garantie de soumission exigée: un chèque visé ou bon d'obligation d'une valeur de \$500,00 devra accompagner chaque soumission.

Les soumissions devront être adressées à:
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Monsieur Pierre Bonin, administrateur
60, ave. Bernatchez
Rouyn, QC
J9X 4Z4

Clôture de la soumission: 28 mars 1980 à 15 heures 00.

Le présent projet de développement est financé par le Ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Jean-Noël Poulin, Sous-Ministre.

Projet: Service d'animation scientifique.

Exécuter des travaux de gestion et d'animation scientifique dans un centre écologique du Ministère situé à Amos.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Les documents de soumission peuvent être consultés ou obtenus contre un montant de \$10,00 non remboursable à l'endroit suivant: Ministère de l'Énergie et des Ressources, 60, ave. Bernatchez, Rouyn, QC, Tél.: (819) 762-2366.

Garantie de soumission exigée: un chèque visé ou bon d'obligation d'une valeur de \$500,00 devra accompagner chaque soumission.

Les soumissions devront être adressées à:
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Monsieur Pierre Bonin, administrateur
60, ave. Bernatchez
Rouyn, QC
J9X 4Z4

Clôture de la soumission: 28 mars 1980 à 15 heures 00.

Le présent projet de développement est financé par le Ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Jean-Noël Poulin, Sous-Ministre.

Projet: Travaux préparatoires des aires à reboiser — Scarifiage dans la région du Nord-Ouest.

Exécuter des travaux préparatoires des aires à reboiser (communément appelé scarifiage) à l'aide de bélier mécanique (bulldozer) et machines spécialisées pour ces travaux.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Les documents de soumission peuvent être consultés ou obtenus contre un montant de \$10,00 non remboursable à l'endroit suivant: Ministère de l'Énergie et des Ressources, 60, ave. Bernatchez, Rouyn, QC, Tél.: (819) 762-2366.

Garantie de soumission: un chèque visé ou bon d'obligation d'une valeur de \$1 000,00 devra accompagner la soumission.

Les soumissions devront être adressées à:
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Monsieur Pierre Bonin, administrateur
60, ave. Bernatchez
Rouyn, QC
J9X 4Z4

Clôture de la soumission: 28 mars 1980 à 15 heures 00.

Le présent projet de développement est financé par le Ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre par le Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Jean-Noël Poulin, Sous-Ministre.

Projet 103-501-0 — Installation de réservoirs et pompes à carburant au district 03 situé au 203 boul. Ste-Anne, Ste-Anne-des-Monts, comté de Matane.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$500 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$500,00 ou chèque visé: \$250,00 ou obligations conformes aux exigences: \$250,00.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est. Crémazie (1er) Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 25 mars, 1980. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet 397-0301-0 — Réfection des défenses au débarcadère routier du quai de Godbout, dans la municipalité de Godbout village, comté de Saguenay.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$20 000,00 ou chèque visé: \$10 000,00 ou obligations conformes aux exigences: \$10 000,00.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est. Crémazie (1er) Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 25 mars, 1980. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Ministère des Transports

Projet 103-501-0 — Installation de réservoirs et pompes à carburant au district 03 situé au 203 boul. Ste-Anne, Ste-Anne-des-Monts, comté de Matane.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$500 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$500,00 ou chèque visé: \$250,00 ou obligations conformes aux exigences: \$250,00.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est. Crémazie (1er) Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 25 mars, 1980. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet 397-0301-0 — Réfection des défenses au débarcadère routier du quai de Godbout, dans la municipalité de Godbout village, comté de Saguenay.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$20 000,00 ou chèque visé: \$10 000,00 ou obligations conformes aux exigences: \$10 000,00.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est. Crémazie (1er) Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 25 mars, 1980. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet 651-0101-0 — Terrassement et gravillage sur le rang Picouide, dans la municipalité de St-Robert paroisse, comté de Richelieu, Longueur: 2,78 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$4 000,00 ou chèque visé: \$20 500,00 ou obligations conformes aux exigences: \$20 500,00.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est. Crémazie (1er) Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est. Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 2 avril, 1980. Le sous-ministre Hugues Morrissette

Projet 665-0906-0 — Renovation de la bande centrale, du système d'éclairage et de la signalisation, réparation de la chaussée, pose d'un revêtement en béton bitumineux, aménagement paysager sur l'autoroute 40, dans les municipalités de St-Laurent, Rivière-Clare et Kirkland, comtés de St-Laurent, Jacques-Cartier et Pointe-Clare, Longueur du projet: 15,3 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$40,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$700 000,00 ou chèque visé: \$350 000,00 ou obligations conformes aux exigences: \$350 000,00.

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est. boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est. Crémazie (1er) Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est. Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.